DINAN AGGLOMÉRATION

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2022- 2027

TABLE DES MATIERES

Partie 1 - Contexte 3
1. Définition de la prévention des déchets ménagers et assimilés 3
a. La prévention 3
b. Les Déchets Ménagers et Assimilés 4
2. Cadre règlementaire de la prévention des déchets ménagers et assimilés 5
3. Gouvernance du PLPDMA 9
a. Adoption et révision 9
b. Pilotage et animation 12
Partie 2 - Diagnostic du territoire 13
1. Présentation du territoire 13
2. Les compétences exercées 14
3. Les ressources naturelles du territoire 14
4. Situation socio-économique 15
5. L'offre durable 20
6. Les acteurs de la sensibilisation 22
Partie 3 - Diagnostic Déchets 23
1. Etat des lieux de la production de déchets 23
a- L'exercice de la compétence déchets 23
b- Nature et gestion des flux de déchets ménagers et assimilés (DMA) 25
c- Evolution de la nature et des quantités de DMA pris en charge 30
2- Définition des gisements prioritaires 35
3- Les actions déjà menées ou en cours et leurs résultats 40
a. Les actions entreprises par Dinan Agglomération 40
b. Actions entreprises par d'autres acteurs 42
c. Actions entreprises par KERVAL : 44
d. Actions entreprises par le SMICTOM CENTRE OUEST : 44
e. Actions entreprises par le SMPRB 45
4- Le scénario de référence 45
a. Définition des objectifs à atteindre 45
b. L'impact des actions de prévention déjà menées sur le territoire 45
c. L'enjeu économique de la prévention des déchets pour Dinan Agglomération 46
5- Analyse AFOM 48
Partie 4 – Périmètre d'action du PLPDMA de Dinan Agglomération 49
Partie 5 – Les objectifs du PLPDMA : -193 kg/hab à l'horizon 2030 (hors secteur de Caulnes) 50
Partie 6 – Plan d'actions 51
1- Présentation des actions 51
2- Planning 79
3- Potentiel de réduction 80
4- Budget et coûts évités 80
5- Moyens humains 80

PROJET

PREAMBULE

Le développement de la production et de la consommation de masse donne dorénavant une grande place au "jetable", entrainant une forte consommation de ressources naturelles ainsi qu'une inflation de la production de déchets. De fait, la protection de l'environnement est devenue une préoccupation collective depuis les années 1990 et la gestion des déchets, une prérogative importante des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Aujourd'hui, un des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales est devenu la maîtrise du coût environnemental et économique liée à l'augmentation constante de la production de déchets.

Les réglementations européenne et nationale relatives à la gestion des déchets illustrent le déplacement des problématiques de la gestion de l'économie circulaire et de la réduction des déchets : la Directive européenne n°2008/98/CE instaure la hiérarchisation des modes de traitement et impose aux états membres l'élaboration de programmes nationaux de prévention; les Grenelles de l'environnement, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) ; la récente loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) (février 2020), qui renforce l'approche gestion économe des ressources, lutte contre les gaspillages et le découplage de l'activité économique d'avec la production de déchets.

Dès 2016 l'intercommunalité s'est engagée dans le programme "Zéro Déchet Zéro Gaspillage" qui, malgré des résultats peu marqués en matière de baisse des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), a permis la constitution d'un premier réseau d'acteurs sur le territoire. La collectivité a poursuivi son engagement en 2019 avec la candidature à l'Appel à Projet Territoire Econome en Ressources proposé par l'ADEME (avril 2019-mars 2022) qui traite des enjeux en matière d'économie circulaire sur le territoire et qui permet d'aller plus loin dans la collaboration avec le secteur économique du territoire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est quant à lui un document réglementaire dont l'objet est de définir et de réaliser un programme d'actions permettant aux EPCI de contribuer aux objectifs nationaux de réduction des DMA.

A travers ce document de planification, il s'agit pour la collectivité d'accompagner un changement de comportement en faveur de la prévention des déchets, ce qui implique :

· L'apprentissage des gestes et pratiques préconisés

· D'interroger et faire évoluer nos modes de production

· D'interroger et faire évoluer nos modes de consommation et d'usage des biens et services

Le présent document constitue le PLPDMA de Dinan Agglomération. Il est établi sur son périmètre administratif, notamment pour assurer la cohérence avec les autres documents de planification de la collectivité.

PROJET

PARTIE 1 – CONTEXTE

La loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 a fait entrer la prévention des déchets comme un champ de compétence à part entière des EPCI et prévoit ainsi que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés élaborent un PLPDMA pour le 1er janvier 2012. Le décret 2015-662 du 10 juin 2015 en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

1. Définition de la prévention des déchets ménagers et assimilés

a. La prévention

La notion de prévention des déchets apparaît à l'article L.541-1-1 du Code de l'Environnement comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;

- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;

- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »

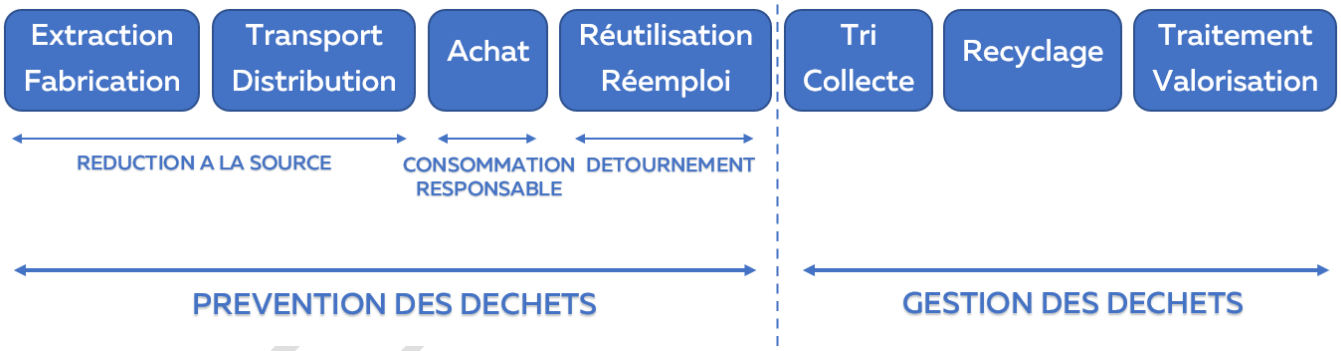

Figure 1 : cycle de vie d'un produit et champ d'action de la prévention des déchets (Source : ADEME)

La gestion des déchets est à distinguer de la prévention des déchets. La "gestion des déchets" désigne les opérations et moyens mis en œuvre pour la prise en charge des déchets, depuis leur production jusqu'à leur traitement. La "gestion des déchets" est placée après la prévention dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets par la directive-cadre européenne du 19 novembre 2008.

En effet, l'économie linéaire, qui consiste majoritairement à extraire, produire, consommer et jeter, est un modèle d'organisation qui épuise les ressources, pollue et qui engendre une vision de "gestion technique des déchets en bout de chaine".

L'enjeu est de transformer ce modèle pour un autre centré sur l'absence de gaspillage et la diminution des impacts environnementaux de l'activité de production économique et de consommation : c'est ce que tend à proposer le modèle dit de l'économie circulaire.

Figure 2 : L'économie circulaire et ses 7 piliers (Source : ADEME)

L'économie circulaire peut se définir comme "un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus » (définition ADEME).

Avec le modèle d'économie circulaire, la prévention des déchets s'élargit à la prise en compte de la production de biens et services durables : pour relever le défi, l'activité économique doit dorénavant apporter des gains environnementaux, et une réattribution d'emplois entre les activités utilisant beaucoup de matières et celles qui visent à les économiser doit être opérée.

b. Les Déchets Ménagers et Assimilés

<table>
<tr><td rowspan="2">Déchets des collectivités</td><td colspan="3">Déchets Ménagers et Assimilés</td></tr>
<tr><td colspan="2">Déchets des ménages</td><td>Déchets des entreprises similaires aux ménages</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets des espaces verts publics</td><td rowspan="2"><u>Déchets occasionnels</u></td><td colspan="2" rowspan="2"><u>Déchets de routine :</u> Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)</td><td rowspan="2">(Artisans, entreprises, administrations…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets de voirie, marchés…</td><td rowspan="2">Collectés en déchèterie</td><td rowspan="2">Déchets collectés en mélange</td><td rowspan="2">Déchets collectés sélectivement</td><td rowspan="2">Déchets collectés en mélange par le service public</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets de l'assainissement</td><td rowspan="2">Encombrants, déchets verts, déchets dangereux, déblais, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques…</td><td rowspan="2">Ordures ménagères résiduelles (OMR)</td><td rowspan="2">Emballages, déchets fermentescibles, verre, papiers et journaux</td><td rowspan="2">Déchets collectés sélectivement (emballages, déchets verts, apports en déchèteries, encombrants…)</td></tr>
</table>

Figure 3 : Illustration de la définition des DMA concernés par le PLPDMA (Source : donnees.statistiques.developpement-durbale.gouv.fr)

PROJET

Définitions : Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et Déchets d'Activités Economiques (DAE)

Les DMA comprennent les déchets issus des ménages et les déchets dits « assimilés » qui sont les déchets des activités économiques pris en charge par le service public mais dont le producteur n'est pas un ménage.

En effet, bien qu'elles n'y soient pas contraintes, les collectivités peuvent choisir de prendre en charge la collecte des déchets assimilés dès lors qu'ils sont proches de ceux des ménages en composition, en quantité et en localisation. Ce sont généralement des déchets d'artisans, commerçants, ou d'entreprises du secteur tertiaire (comme les administrations par exemple).

Les DAE sont les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés.

2. Cadre règlementaire de la prévention des déchets ménagers et assimilés

<table>
<tr><td rowspan="2">Directive Européenne de 2008</td><td>Les membres de l'Union Européenne doivent respecter des principes et des objectifs en matière de gestion des déchets. La directive cadre de 2008 constitue le cadre principal de la gestion des déchets.</td></tr>
<tr><td> 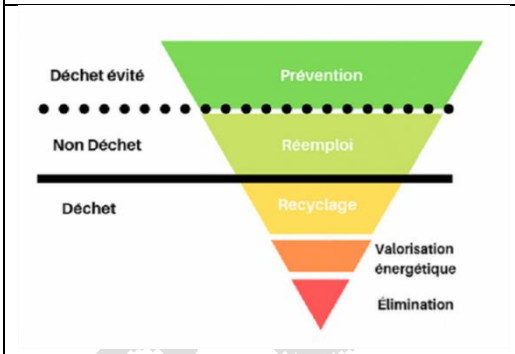

Favorisant la prévention et le recyclage, elle établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets :
-la prévention,
-la préparation des déchets en vue de leur réemploi,
-le recyclage pour une valorisation matière,
-la valorisation sous forme d'énergie,
-l'élimination sans risque et compatible avec l'environnement.</td></tr>
<tr><td>Code de l'Environnement</td><td>La législation française transpose la règlementation européenne en la matière dans le Code de l'environnement notamment.
Ce dernier régit la gestion des déchets selon quatre principes :
-la réduction des déchets en quantité et en toxicité,
-la proximité entre le lieu de production des déchets et celui du traitement,
-la valorisation des déchets sous forme de matière ou d'énergie,
-l'information du public sur les impacts sanitaires et environnementaux de la production et du traitement des déchets.</td></tr>
<tr><td>Le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020</td><td>Le PNPD précise la stratégie nationale de prévention issue de la règlementation européenne.
Il vise à guider l'élaboration des Plans Locaux de Prévention.</td></tr>
</table>

PROJET

Les récentes réglementations successives ont fixé des objectifs en termes de réduction et de valorisation des déchets qui sont déclinés au niveau Régional.

En effet, Les Régions sont chargées d'assurer la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets (La loi NOTRe)

Ces plans constituent un volet du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

La planification régionale couvre l'ensemble des déchets, dangereux, non dangereux et inertes, quel que soit leur producteur.

Le plan régional doit en particulier **définir les capacités maximales admissibles pour les déchets pouvant être mis en décharge et incinérés sans valorisation énergétique au niveau régional**, de manière à promouvoir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets.

Le plan Régional fixe les objectifs qui seront suivis dans le cadre du PLPDMA de Dinan Agglomération.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents objectifs :

PROJET

	La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) – août 2015	La loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)- Février 2020	Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) 2020-2026
Réduction des quantités	Réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020	Réduire les DMA de 15 % et les Déchets des Activités Economiques (DAE) de 5 % en 2030 par rapport à 2010	Réduire de 12% en 2020 par rapport à 2016 (hors végétaux) Réduire de 25 % les DMA en 2030 par rapport à 2016 (hors végétaux) Réduire de 20 % les déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016
Taux de valorisation	Recyclage : 55% en 2020 et 60% : 2025 Généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques : 2022 Recyclage de 70% des déchets du BTP : 2020	Atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché de 77% en 2025 et de 90% en 2029	Respect des objectifs nationaux
Tri des biodéchets	Généralisation du tri à la source des biodéchets : 2025	Obligation de tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 (obligatoire à partir du 1er janvier 2023 pour les producteurs ou détenteurs de plus de 5 tonnes/an de biodéchets)	Mise à disposition de moyens de tri à la source (collecte séparée et/ou compostage individuel ou partagé) pour tous les bretons Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030
Tarification incitative	Tarification incitative : 15 millions d'habitants couverts en 2020 (23%), 25 millions d'habitants couverts en 2025 (38%), et généralisation à terme		40% de la population bretonne en 2025, 55% en 2030 Application du principe producteur/payeur à tous types de déchets
Incinération		Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Aucune capacité sans valorisation énergétique à l'horizon 2025
Enfouissement	Mise en décharge : – 30% en 2020 et – 50% en 2025 (par rapport à 2010)	Réduire les quantités de DMA admis en ISD (Installation de Stockage des Déchets) en 2035 à 10 %	Trajectoire zéro stockage de déchets non dangereux non inertes valorisables en 2030 sauf pour les déchets de crises et de situations exceptionnelles
Lutte contre le gaspillage alimentaire		Réduire le gaspillage alimentaire : o D'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la	

PROJET

		distribution alimentaire et de la restauration collective o D'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale	
Réemploi			Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (recyclerie, ressourcerie, objèterie, matériauthèque…)

Ce qu'il faut retenir :

- Des réglementations qui imposent des objectifs de plus en plus élevés.
- Un PLPDMA qui devra décliner les objectifs ambitieux du PRPGD

PROJET

3. Gouvernance du PLPDMA

La gouvernance du PLPDMA est précisée dans le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui indique aussi ses modalités d'élaboration, de contenu, d'adoption et de révision.

Ce même décret impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective. Cette dernière donne son avis sur le projet, porte un regard sur le bilan annuel du PLPDMA et l'évalue tous les six ans. Ses avis et travaux sont consultatifs, la collectivité en charge du PLPDMA reste décisionnaire.

a. Adoption et révision

Une certaine chronologie d'élaboration et d'adoption du document doit être respectée. Elle est décrite dans la frise ci-dessous :

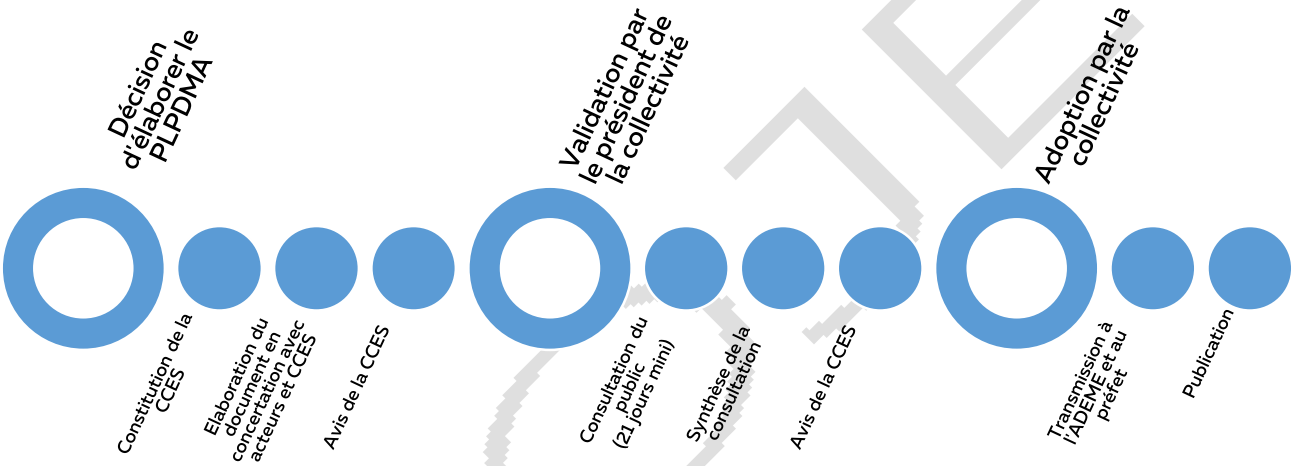

Figure 4 : Processus règlementaire d'élaboration du PLPDMA (Source : ADEME)

PROJET

Ce document doit faire l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation au minimum tous les six ans :

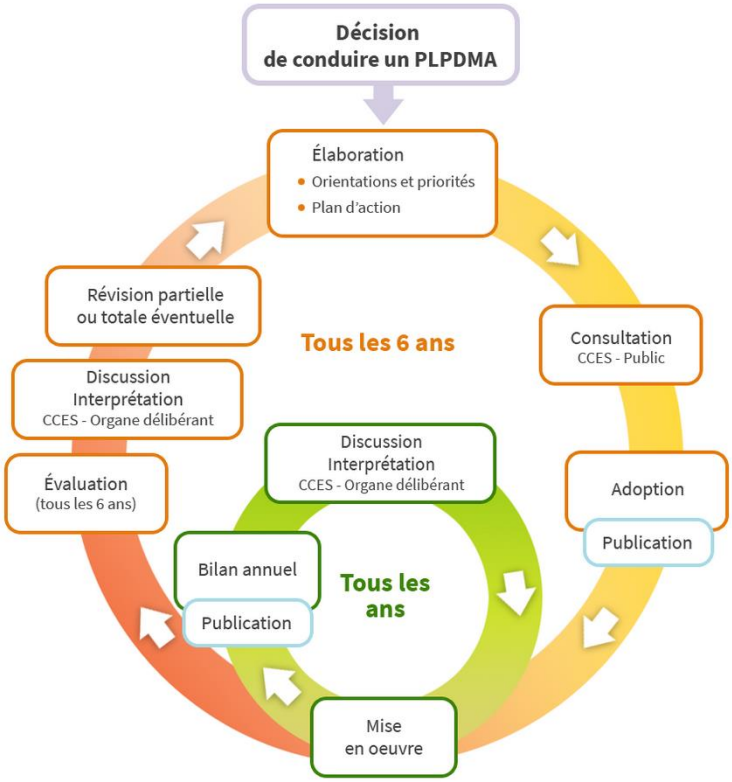

Figure 5 : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA (source : ADEME)

PROJET

La composition de la CCES est fixée par la collectivité qui en nomme son Président et le service chargé de son secrétariat. Par délibération en date du 16 novembre 2020, Dinan Agglomération a fixé la composition de sa CCES avec une représentation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Ainsi, la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA est la suivante :

- Au titre de Dinan Agglomération :
  - Le Président de Dinan Agglomération ou son représentant
  - 6 conseillers communautaires

- Le Préfet de département ou son représentant

- Au titre des Conseils régionaux et départementaux, 1 membre représentant par structure pour les collectivités territoriales suivantes :
  - Conseil Régional de Bretagne
  - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

- Au titre des communes et groupements de communes compétentes en matière de collecte et traitement des déchets, 1 membre représentant par structure pour les collectivités suivantes :
  - Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)
  - KERVAL Centre Armor
  - Smictom Centre Ouest

- Au titre des services déconcentrés et des établissements publics de l'Etat, 1 membre représentant par structure pour l'organisme suivant :
  - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

- Au titre des chambres consulaires, 1 membre représentant par structure pour les organismes suivants :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie
  - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - Chambre d'Agriculture
  - Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire

- Au titre des établissements, organisations et fédérations professionnelles :
  - Un Club d'Entreprises
  - Une Union des commerçants
  - Une grande ou moyenne surface
  - Un restaurateur ou un commerce de bouche

- Au titre des acteurs associatifs, 1 membre représentant pour les acteurs suivants :
  - Les acteurs de la sensibilisation à l'environnement
  - Les acteurs du réemploi et de la réparation :
  - Les acteurs de la promotion du jardinage
  - Les acteurs de la solidarité

- Au titre des gros producteurs de biodéchets :
  - Un établissement du secondaire
  - Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
  - Un centre hospitalier

- Au titre des bailleurs sociaux :
  - Un bailleur social

- Au titre des citoyens :
  - 4 membres du Conseil de Développement de Dinan Agglomération

PROJET

b. Pilotage et animation

Les objectifs de réduction des DMA à atteindre étant très élevés, le programme d'actions du PLPDMA devra être ambitieux. C'est pourquoi il est proposé de renforcer l'équipe prévention et sensibilisation avec deux personnes en charge de la sensibilisation à la prévention et au tri et du développement du tri à la source des biodéchets.

Une proposition d'organigramme est présentée ci-dessous :

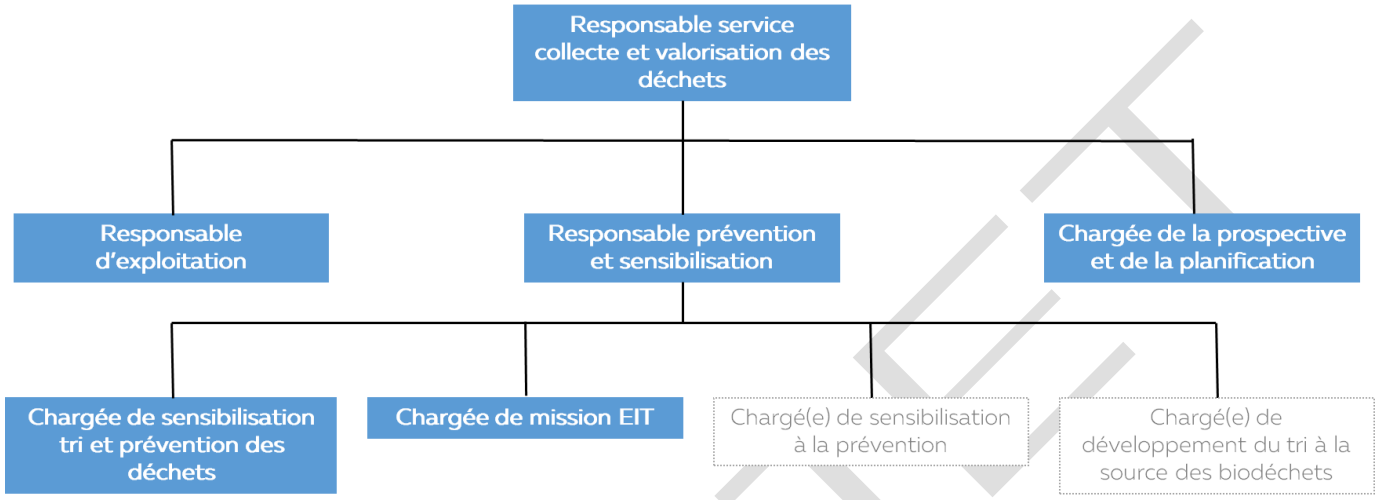

Figure 6 : Proposition d'organigramme

Certaines actions seront aussi développées en lien avec d'autres agents de l'Agglomération. Par exemple :

- Les agents du service communication
- Les assistantes au traitement de l'usager pour la vente de composteurs
- Les agents du service développement économique pour les actions touchant les entreprises et l'alimentation
- Les agents du service marché public pour le développement des achats durables
- …

De plus, des prestataires seront recrutés pour des animations, ateliers, suivi de compostage collectif…

<u>Ce qu'il faut retenir :</u>

- Une gouvernance élargie du PLPDMA permettant de faire participer de nombreux acteurs représentatifs du territoire
- Des objectifs ambitieux qui nécessitent d'avoir des moyens humains pour mettre en œuvre les actions sur le territoire.

PROJET

PARTIE 2 – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Présentation du territoire

Dinan Agglomération, issue d'une fusion de plusieurs collectivités au 1er janvier 2017, compte 103 465 habitants, selon le recensement 2020 (110 520 habitants selon la population DGF), répartis sur 64 communes. Son territoire se situe en Bretagne Nord et bénéficie d'infrastructures de transport structurantes (routières et ferroviaires) et de la proximité de grands pôles d'emploi (Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc).

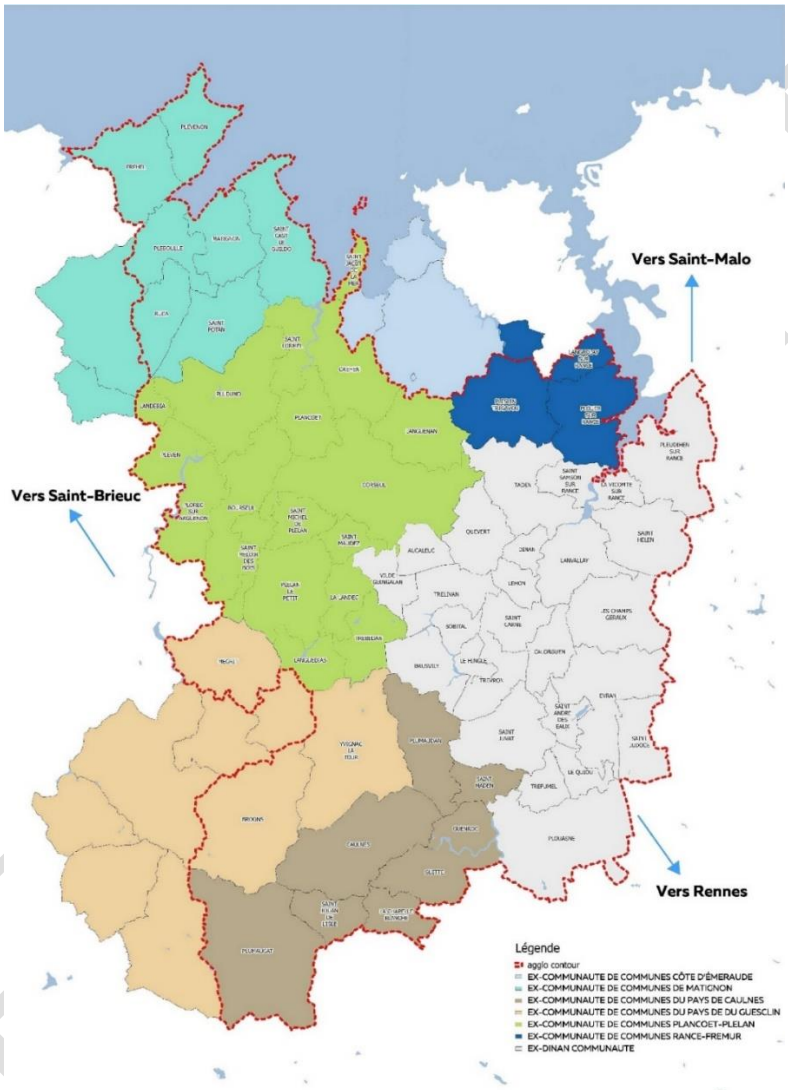

Figure 7 : Situation géographique de Dinan Agglomération (Source : Dinan Agglomération)

Ce qu'il faut retenir :

Un EPCI récent issu de la fusion de 6 communautés de communes.

2. Les compétences exercées

Dinan Agglomération exerce de multiples compétences :

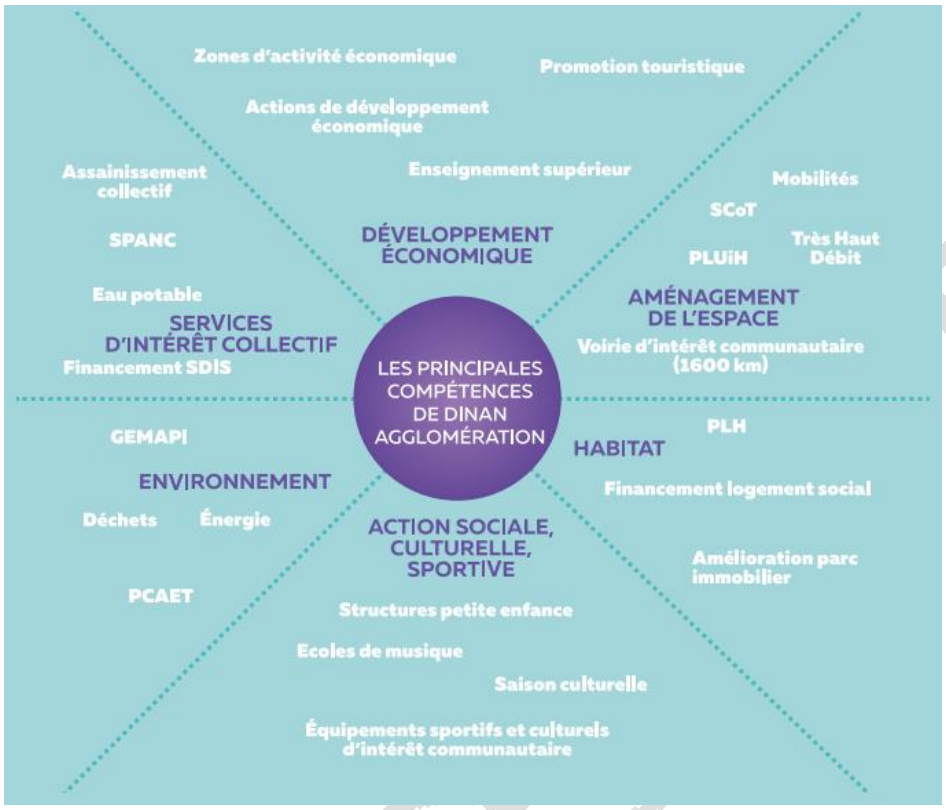

Figure 8 : Représentation des compétences de Dinan Agglomération (Source : dossier TER Dinan Agglomération)

Ce qu'il faut retenir :

Exercer la compétence de gestion des déchets ainsi que celles du développement économique et de la promotion touristique au sein de Dinan Agglomération permet de mener des actions de prévention auprès des entreprises, des artisans et des établissements d'hébergement touristique du territoire.

3. Les ressources naturelles du territoire

Etat des lieux	A retenir pour le projet de prévention
Des ressources maritimes liées à la pêche et à la mytiliculture notamment. Le littoral fait l'objet d'une forte attractivité touristique.	Importance des déchets coquillers et plastiques liés à l'aquaculture.
Des ressources en sous-sol exploitées par 17 carrières sur le territoire. Les matières exploitées sont les gneiss, grès, micashistes pour les granulats, granits pour les pierres de taille et le sable pour les roches meubles.	Possibilité de développer des partenariats avec les carrières pour la gestion de déchets inertes, notamment des professionnels.
Des ressources foncières permettant une forte activité agricole (plus de 1000 exploitations) qui est principalement basée sur l'élevage (76% des exploitations du territoire). Une mosaïque de terres agricoles occupe la zone de Dinan ainsi que le sud du territoire (64% de la surface du territoire environ).[1]	Une forte présence de la surface agricole permettant d'envisager la valorisation de la matière organique (compostage, méthanisation).

[1] Source : Stratégie Agricole de Dinan Agglomération

On observe aussi des plaines céréalières (blé tendre, maïs et colza), un bocage en recul, des prairies humides en bord de cours d'eau de moins en moins utilisées en tant que pâturage et peu à peu remplacées par des peupleraies, des vergers en bord de Rance ou dans la zone rurale au sud de Dinan.	
De grands ensembles forestiers et un damier de massifs forestiers reliés entre eux par un maillage bocager plus ou moins dense. Il y a près de 14 900 ha de surfaces boisées, ce qui représente 16% du territoire, et 8 600 km de haies bocagères.	Une ressource importante en bois permettant d'envisager la structuration de la filière bois-énergie, en lien avec les déchets bois produits sur le territoire. Par ailleurs, existence d'une SCIC bois énergie sur le territoire.

Ce qu'il faut retenir :

Un territoire de ressources avec notamment une ressource organique abondante permettant de cibler les actions vers celle-ci.

4. Situation socio-économique

Analyse socio-démographique

PROJET

Faits marquants	A retenir pour le projet de prévention
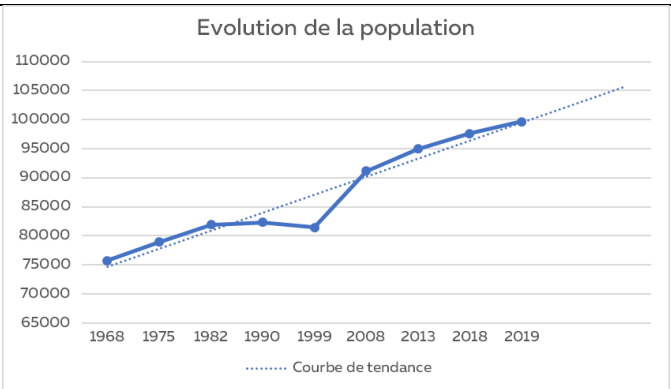 *Figure 9 : Evolution de la population* La population ainsi que sa densité sont en augmentation (+ 32 % depuis 1968).[2] Un territoire essentiellement rural avec une centralité principale, Dinan et ses communes limitrophes, et quelques centralités secondaires. Une augmentation de la population pendant la période estivale liée à l'attractivité du littoral (71 327 lits touristiques en 2018)	Les évènementiels de sensibilisation devront se concentrer sur les centralités principales et secondaires afin de toucher le plus de monde. Des moyens de communication adaptés seront à développer pour toucher la grande partie de la population située en zone rurale. Les communes pouvant constituer des relais d'information important qui touchent plus facilement la population.
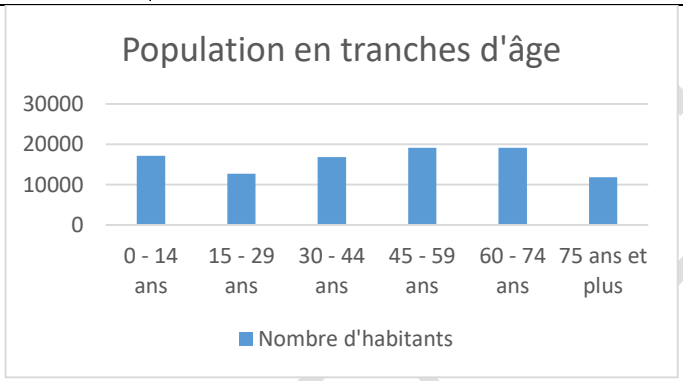 *Figure 10 : Répartition de la population par tranches d'âge* Une population vieillissante, mais les moins de 30 ans représentent 30% de la population.[3]	Les modes de communication devront être adaptés en fonction de la cible que l'on souhaitera toucher. La communication via les réseaux sociaux pourra toutefois être développée car adaptée à une grande partie de la population.

[2] Source : INSEE

[3] Source : INSEE

PROJET

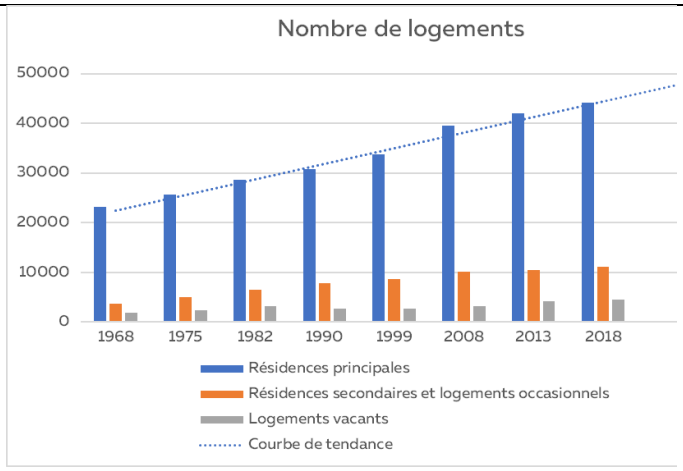 *Figure 11 : Evolution du nombre de logements et répartition* Le nombre de logements a presque doublé depuis 1968 et la tendance semble être toujours à la hausse. Il y a une part importante de résidences secondaires (19 %) avec des communes littorales sur lesquelles ce taux dépasse les 50 % (60 % pour Saint-Jacut-de-la-Mer, 57 % pour Saint-Cast-le-Guildo)[4] Les logements sont caractérisés par : - Une proportion importante de propriétaires (72 %). - Une majorité de maisons (83 %), avec jardin potentiellement. - Un changement peu fréquent d'habitations (89 % résidaient dans le même logement 1 an auparavant)	Une proportion importante de propriétaire restant au moins plusieurs années permettant d'ancrer les pratiques dans la durée et de comparer les indicateurs d'année en année. Une proportion importante d'habitats individuels : fort potentiel pour développer le compostage individuel, la réutilisation des déchets végétaux sur site et le jardinage au naturel. Des solutions de compostage collectif à proposer dans les zones urbaines et les lotissements avec petits terrains. De nombreux résidents secondaires difficiles à toucher. Une augmentation continue du nombre de logements ayant des impacts sur les tonnages collectés.
Une majorité d'actifs sur le territoire. Une part importante de personnes sans emploi, d'ouvriers avec des revenus peu élevés.	Nécessité d'adapter les lieux, dates et horaires des évènements ou services afin que les actifs puissent participer. L'aspect économique sera un bon argument pour sensibiliser sur la prévention des déchets.
Un nombre important d'établissements scolaires (98 établissements, 20 036 scolarisés)[5] Des formations supérieures et notamment une nouvelle formation d'éco-manager pour devenir un professionnel engagé dans la transition écologique et solidaire (chargé de projets développement durable, éco-animateur, chargé de communication en environnement…)	Importance de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable et de l'économie circulaire. Les élèves en parcours développement durable pouvant être des partenaires pour mener des projets. Les établissements scolaires sont des cibles à privilégier pour l'utilisation de produits locaux, la réduction du gaspillage alimentaire et le compostage.

Le tissu économique du territoire

Faits marquants	A retenir pour le projet de prévention des déchets
Une majorité de Très Petites Entreprises, dont la plupart n'ont pas de salariés (95 % d'entreprises de moins de 10 salariés).	Les Très Petites Entreprises sont plus difficiles à mobiliser.

[4] Source : PLUI-H de Dinan Agglomération

[5] Source : INSEE

PROJET

5 des 10 plus grosses entreprises du territoire représentent à elles seules près de 1500 emplois. Parmi les 10 plus grosses, 2 Grandes et Moyennes Surfaces, 3 entreprises de l'agroalimentaire et 3 établissements de santé.[6]	Cibler les actions en fonction des spécificités des entreprises, en particulier vers les plus gros employeurs du territoire. 8 des plus grosses entreprises du territoire génèrent des biodéchets et peuvent être des partenaires pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets.
Pas de réelle politique foncière et/ou économique dans les ZA, implantation des entreprises en fonction de la demande. Des ZA de faibles superficies et réparties sur le territoire. Des sites à vocation mixte. Un souhait de clarification (implantation des zones, tailles, secteur d'activité, etc.) de la stratégie communautaire notamment par la hiérarchisation des zones via le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Présence d'un Club d'Entreprises actif sur le territoire.	La résorption des friches industrielles, la limitation de la consommation foncière ou la modification éventuelle de zones sont des opportunités d'intégration d'aménagement durable dans les ZA (création d'équipements mutualisés, réalisation de synergies inter-entreprises, etc…) La pluralité des secteurs d'activités dans une même ZA pourra être une opportunité de développement et de renforcement des synergies. Il sera nécessaire d'identifier des zones d'activités « pilotes » où une dynamique des acteurs semble déjà exister ou pourrait émerger. La stratégie de développement économique communautaire est une opportunité pour mener des actions en termes d'économie circulaire et d'économie des ressources. Favoriser le travail en réseau entre les acteurs du monde économique.
Présence d'une multitude de filières économiques avec quelques grandes entreprises (IAA, électronique GMS, établissements hospitaliers). Présence d'activités génératrices de biomasse : secteur agricole important, présence de plusieurs industries agro-alimentaires, nombreux cafés-hôtels-restaurants, activités de conchyliculture… De nombreuses exploitations agricoles (plus de 1000) avec : - une majorité d'élevages (76 %) - une évolution de l'agriculture biologique (+ 91.6 % de surfaces agricoles en agriculture biologique de 2010 à 2015) - un système alimentaire essentiellement tourné vers l'export mais avec une montée de la vente en direct ces dernières années[7] Une offre touristique développée sur le territoire, avec quelques établissements déjà labellisés avec des critères environnementaux. La forte activité touristique induisant une production élevée de déchets sur le territoire de manière saisonnière, et encore plus importante sur la partie littorale.	Nécessité d'impliquer les grandes entreprises du territoire dans la démarche territoriale. Renforcer la présence d'une ou plusieurs filières pour doter le territoire d'une image spécifique. La nécessité de développer des solutions de valorisation de la biomasse. Un potentiel de développement de l'approvisionnement local, moins générateur de déchets et moins consommateur de ressources. Un potentiel du territoire à répondre à ses propres besoins par du réemploi, le développement de filières par exemple. Possibilité de bénéficier de retour d'expérience des hébergeurs engagés dans une démarche environnementale. Traduction des supports de communication en anglais. Création de nombreux partenariats potentiels avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

[6] Source : INSEE

[7] Source : Stratégie agricole de Dinan Agglomération

PROJET

Accueil de touristes étrangers sur le territoire. Une Economie Sociale et Solidaire bien développée sur le territoire : 375 structures représentant 17 % des salariés du territoire. Ce sont en majorité des associations (73.1 %)[8].	

Le tissu culturel et sportif du territoire

Faits marquants	A retenir pour le projet de prévention des déchets
Réalisation sur le territoire d'événements drainant un nombre important de personnes avec notamment la fête des remparts (100 000 visiteurs) et le festival de l'armor à sons (30 000 visiteurs). Des évènements générant de nombreux déchets. Présence d'acteurs intéressés ou déjà engagés dans des thématiques environnementales.	Ces manifestations sont des opportunités pour communiquer auprès du public. Possibilité de diminuer la quantité de déchets produits dans les évènementiels et de mieux les trier. Possibilité d'avoir des démarches exemplaires sur le territoire pouvant porter le message auprès des autres, notamment par la mobilisation du Collectif des festivals.
18 complexes sportifs ou équipement propres à Dinan Agglomération, bénéficiant à 46 associations du territoire. Présence d'événements sportifs majeurs sur ou à proximité du territoire : Route du Rhum, EuroPoussins, …	Nécessité de développer des thématiques telles que l'utilisation de vaisselle réutilisable auprès des associations (gobelets réutilisables, gourdes…) Une possibilité de développer l'exemplarité de Dinan Agglomération via son patrimoine d'équipements (consommations d'eau, énergie, etc.)

Ce qu'il faut retenir :

- Une majorité de la population habitant en maisons : les actions devront être orientées vers le développement du compostage individuel, la sensibilisation au jardin zéro déchet…
- Une population vieillissante mais avec une proportion importante de moins de 30 ans : nécessité d'adapter la communication à la cible.
- Une tendance à la hausse pour le nombre d'habitants et de logements qui aura un impact certain sur les tonnages collectés.

- Une majorité de Très Petites Entreprises avec des petites quantités de déchets leur offrant peu de possibilité de collecte par des privés.
- De nombreux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, partenaires importants pour développer l'économie circulaire sur le territoire.
- Un secteur touristique important nécessitant d'adapter la communication et les actions.

- De nombreuses manifestations et activités sportives : lieux intéressants pour sensibiliser un nombre important de personnes.

[8] Source : DATA'ESS 2018 DINAN AGGLOMERATION

5. L'offre durable

Actuellement, l'offre de biens et de services favorisant la prévention des déchets, se développe sur le territoire ou dans un secteur géographique proche (liste non exhaustive), avec une bonne répartition sur le territoire. De nombreuses structures ont été créées dans les 5 dernières années :

Thématique	Acteurs de l'offre durable
Réemploi	• Des associations proposant des objets de seconde main : Emmaüs (Quévert, 2019), Trois Fois Rien (Pluduno, 2016), Delphe (Plancoët,2017), Les Fourmis Soli'Terre (Plouasne, 2021), Secours Populaire (Dinan), Saint Vincent de Paul (Dinan), Secours Catholique (Broons, Dinan, Plancoët, Evran), Croix Rouge (Dinan), Steredenn (Dinan), le Maillon (Corseul) • La Matériauthèque de Steredenn (Quévert, 2018) proposant des matériaux de construction de seconde main • Des magasins, des brocantes, des friperies proposant des objets/produits de seconde main
Réparation	• Un réseau Réparacteurs (CMA) fort de 33 membres sur le territoire • Des associations proposant des activités autour de la réparation du matériel électrique et électronique : Répar'toi-même (Beaussais-sur-Mer, 2016), Fab lab Diwy (Lanvallay, 2018), Labfab de la Volumerie (Broons, 2017), ABIEG 22 (Dinan) • Des associations proposant des activités autour de la réparation des vélos : Liaisons douces (Quévert), Pignons sur Roue (Evran, 2020), Les P'tits Potes de Plévenon (Plévenon) • Des associations proposant des activités autour de la réparation, de la création de mobilier : Reprendre la main (Evran, 2016)
Vrac alimentaire et hygiène	• Des magasins spécialisés dans le zéro déchet : Le Juste Poids (Broons, 2019), Bokoloko (Taden, 2020) • Un groupement d'achat vrac : Echo l'eau (Corseul, 2019) • Les rayons vrac se développent en grandes et moyennes surfaces sur le territoire, les magasins biologiques, les commerces de proximité (carrefour city),…
Circuit court alimentation	• Vente directe à la ferme : plusieurs offres réparties sur tout le territoire (AMAP, regroupements de producteurs, La Ruche qui dit oui, les marchés…) • Des magasins spécialisés dans le zéro gaspi (vente de produits à proximité/dépassant la date de péremption, mal calibrés…) : Nous anti-gaspi (Taden, 2020), Oh ! Panier malin (Quévert)
Compostage, Jardinage	• Des associations, des communes proposant des jardins partagés • Des associations proposant des formations/accompagnements sur le jardinage au naturel, au compostage : le Jardin des Hérissons (Evran, 2018), Les ateliers d'Ortusia (Plancoët, 2018), Vert le jardin (Saint Brieuc), Pas à Pas (Pleurtuit, 2021), Des idées plein la terre (Dol de Bretagne), Compost Tout (Dol de Bretagne, 2018)

PROJET

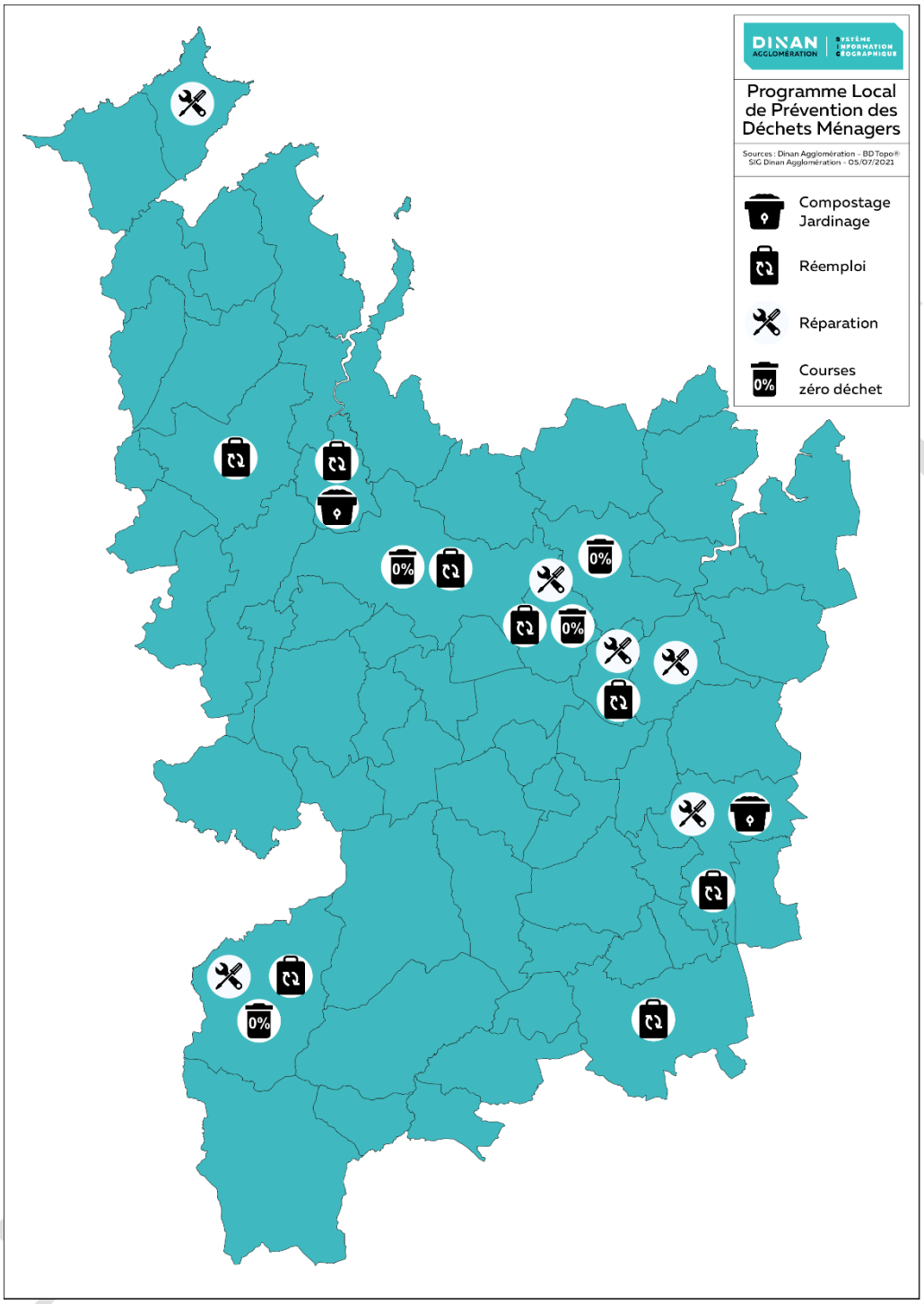

Figure 12 : Cartographie de l'offre durable sur le territoire de Dinan Agglomération

Ce qu'il faut retenir :
Un territoire couvert par une offre durable de plus en plus riche, avec une concentration de l'offre sur le secteur de Dinan.

6. Les acteurs de la sensibilisation

Plusieurs acteurs de la sensibilisation en termes de consommation responsable et de prévention des déchets sont actifs sur le territoire (liste non exhaustive) :

- Les maisons natures de Dinan Agglomération proposant des animations nature et sur le tri des déchets
- CLCV de Dinan : Association de consommateurs proposant des animations sur les comportements éco-responsables
- Demain ça commence aujourd'hui à Pleudihen-sur-Rance : Proposition d'ateliers pratiques et de temps d'échanges sur l'éco-consommation et le tri des déchets.
- Echo l'eau à Corseul : Association proposant un groupement d'achat en vrac et des ateliers sur l'éco-consommation, échanges de savoir-faire.
- Emeraude cinéma à Dinan (environ 250 000 entrées par an) : Cinéma associatif qui organise le Cycle Ecologie et Mode de vie (évènement annuel autour des films sur l'écologie) et diffuse des films dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.
- Cœur Emeraude à Dinan : Association porteuse du projet de Parc Naturel Régional qui mène des actions prévention sur le zéro phyto, le jardinage au naturel, les circuits courts…sur l'ensemble des communes concernées par le Parc Naturel.
- 10 doigts pour demain à Broons : Association proposant des animations sur le réemploi, la réparation, le jardinage au naturel.
- Fourmis soli'terre à Plouasne : Association proposant une recyclerie, des ateliers sur les écogestes, Animations sur le tri sélectif, Opérations ramassage de déchets dans la nature.
- La tête allant vert à Plélan-le-Petit : Association proposant des ateliers pratiques sur l'éco-consommation.

Ce qu'il faut retenir :
Un territoire bien couverts par des acteurs de la sensibilisation : des partenaires intéressants à mobiliser et à faire connaître.

PROJET

Partie 3 - DIAGNOSTIC DECHETS

1. Etat des lieux de la production de déchets

a- L'exercice de la compétence déchets

- Périmètres administratifs

La compétence Déchets peut être subdivisée en deux activités : la compétence Collecte des déchets d'une part, et la compétence Traitement des déchets d'autre part qui est déléguée à différents syndicats.

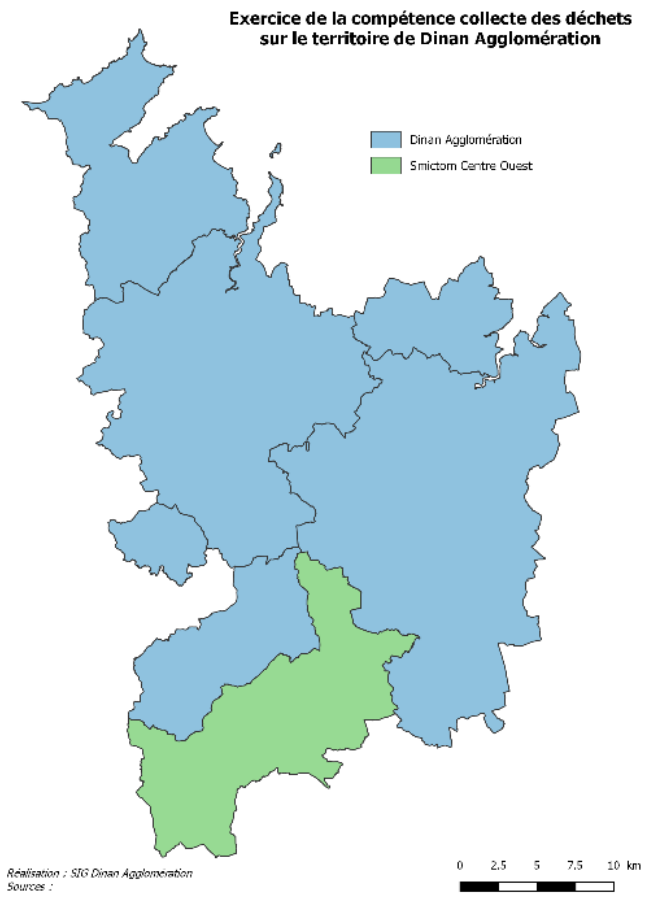

Figure 13 : Cartographie de la compétence collecte des déchets sur le territoire de Dinan Agglomération

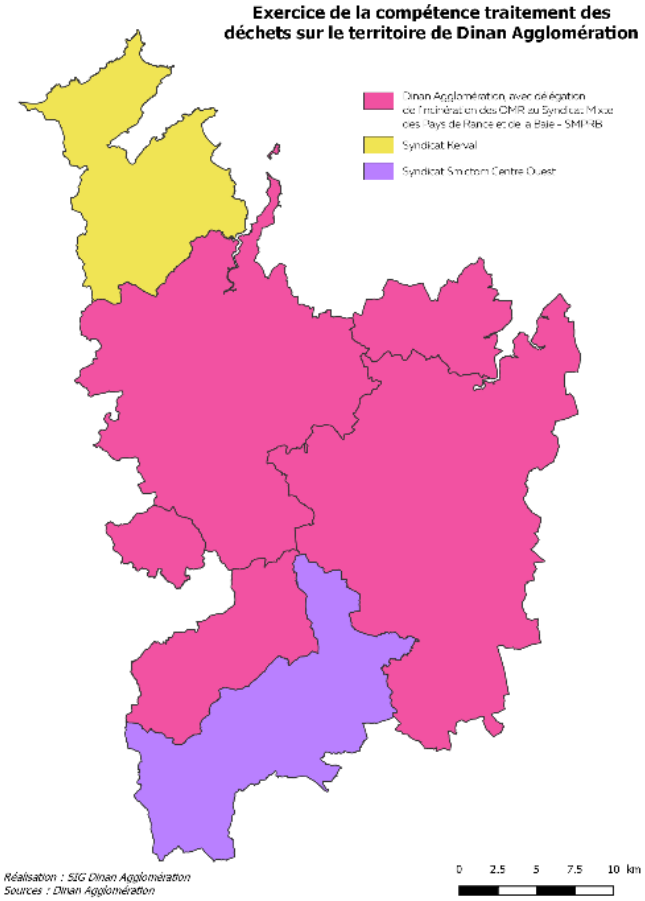

Figure 14 : Cartographie de la compétence traitement des déchets sur le territoire de Dinan Agglomération

Ainsi, Dinan Agglomération et le SMICTOM Centre Ouest exercent la compétence Collecte des déchets sur le territoire et quatre structures exercent la compétence Traitement des déchets en tout ou partie sur le territoire :

- Dinan Agglomération, avec délégation de l'incinération au Syndicat Mixte de Traitement des déchets des pays de Rance et de la Baie (SMPRB)
- KERVAL
- SMICTOM Centre Ouest

Pour les communes issues de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Caulnes, Dinan Agglomération délègue intégralement la compétence Déchets (Collecte et Traitement) au SMICTOM Centre Ouest.

Les actions de prévention sont assurées sur tout le territoire par le pôle déchets de Dinan Agglomération, mais aussi par KERVAL Centre Armor sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Matignon et par le SMICTOM Centre Ouest sur l'ex-communauté de communes du Pays de Caulnes.

- Périmètre des services rendus

Les déchets des ménages (Tonnage estimé : 62 500 T, 77 % du gisement, secteur de Caulnes inclus)

Actuellement, 103 465 habitants bénéficient du service de collecte des déchets suivant :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) en bacs individuels ou collectifs, et sur quelques secteurs en points d'apport volontaire (colonnes aériennes ou enterrées) (22 600 T en 2020) ;
- Les emballages ménagers recyclables ainsi que les papiers en bacs individuels ou collectifs, en sacs ou en points d'apport volontaire (4 600 T en 2020) ;
- Le verre collecté en points d'apport volontaire (5 500 T en 2020) ;
- Les autres déchets sont collectés dans les neuf déchèteries du territoire auxquelles s'ajoute une plateforme de dépôt de végétaux à Plouasne. L'accès se fait via un badge avec un nombre de passages limité, sauf sur la déchèterie de Caulnes (48 600 T en 2020).
- Les habitants de certaines communes frontalières au territoire de Dinan Agglomération sont autorisés à se rendre dans une déchèterie de la collectivité qui soit proche de chez eux. Ce service dessert environ 7 670 personnes.

Les déchets des professionnels (Tonnage estimé : 14 200 T, 17 % du gisement)

Collecte des déchets assimilés :

  - Une étude menée en interne a permis de déterminer que plus de 2 400 producteurs de déchets d'activité assimilés bénéficient du service de collecte des déchets en porte à porte ou points d'apport volontaire.
  - Les OMR sont collectées en bacs individuels ou collectifs dans les villes et bourgs, mais aussi dans les zones d'activités.
  - Les emballages et papiers peuvent être déposés par les professionnels dans les points d'apport volontaire. De plus, il existe une collecte sélective en porte à porte dans plusieurs zones de l'ex-Dinan Communauté ce qui représente 140 professionnels, et sur l'ex-communauté de communes du Pays de Caulnes pour 58 professionnels.
  - Les professionnels sont répartis de cette façon :

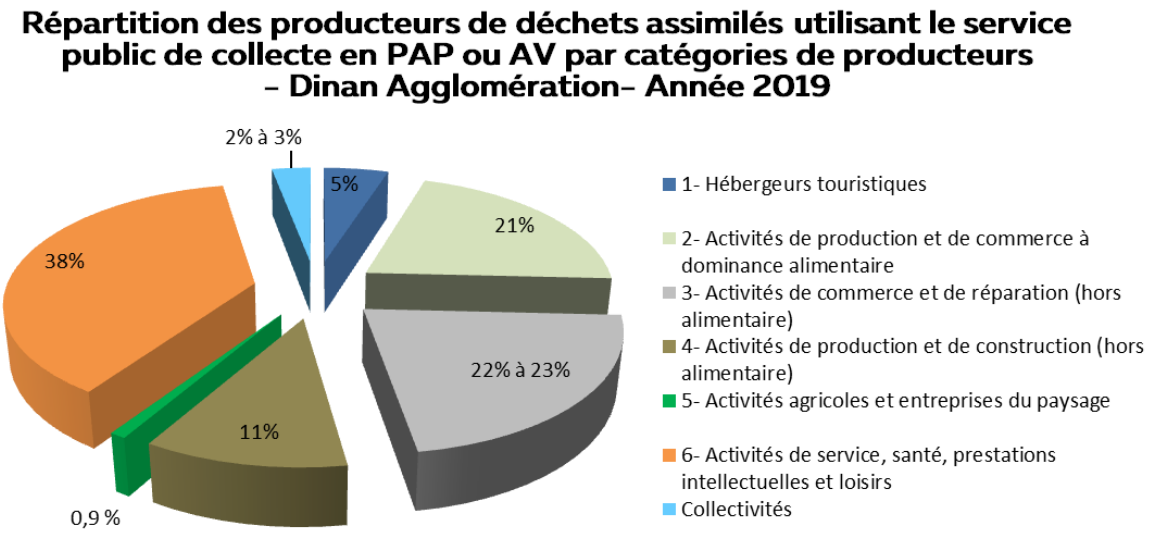

Figure 15 : Répartition des producteurs de déchets assimilés bénéficiant du service de collecte sur le territoire de Dinan Agglomération (secteur de Caulnes inclus)

- Sur le secteur de Dinan, où les données sont les plus fiables, la majorité des entreprises sont collectés en OMR pour des petites quantités (67 % pour moins de 660 Litres / semaine)

- Les cartons des entreprises sont collectés en porte à porte dans le centre-ville de Dinan, ce qui représente entre 350 et 375 professionnels pouvant en bénéficier (82 tonnes en 2020), et en bennes type boîtes aux lettres qui sont au nombre de 17 réparties sur le territoire en zones artisanales ou en centre-ville.
- Les autres déchets, sous réserve de petite quantité et de la nature de ces derniers (et en accord avec l'annexe 4 du règlement des déchèteries), peuvent être déposés en déchèterie mais cela est facturé au professionnel. Environ 1 068 professionnels utilisent ce service, mais ce chiffre est à considérer avec précaution car des professionnels peuvent utiliser des cartes d'accès de particuliers. Ils sont répartis de cette façon :

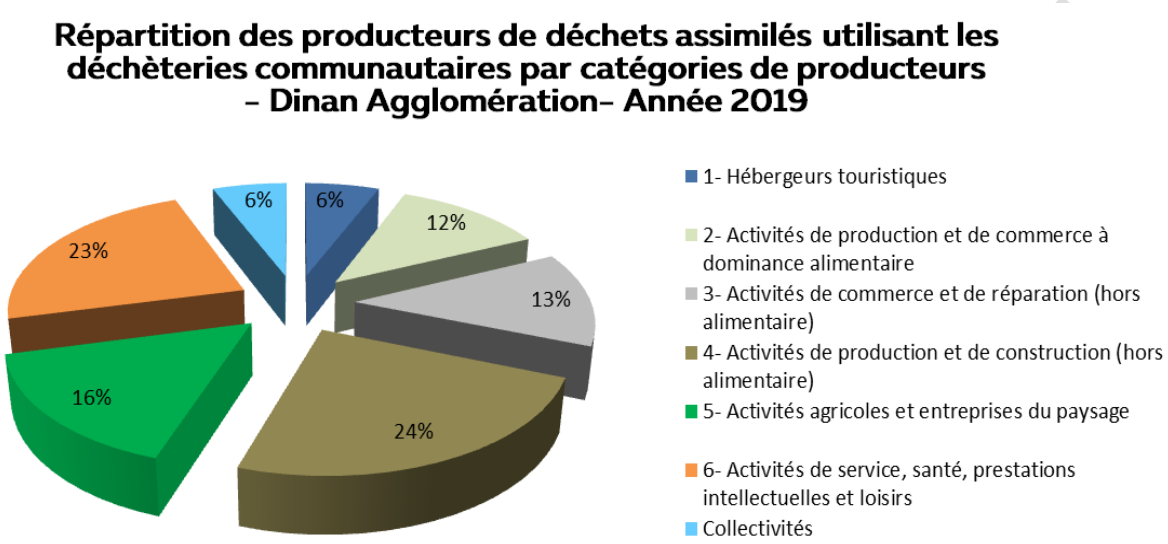

Figure 16 : Répartition des producteurs de déchets assimilés utilisant les déchèteries de Dinan Agglomération (secteur de Caulnes inclus)

Les collectivités (Tonnage estimé : 4 700 T, 6 % du gisement)

65 collectivités bénéficient du service collecte (64 communes et Dinan Agglomération) pour :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : en bacs individuels
- Les emballages et papiers : en bacs, en sacs ou en points d'apport volontaire
- Les autres déchets (en accord avec l'annexe 4 du règlement des déchèteries) : en déchèterie. L'accès est gratuit et illimité, sauf sur la déchèterie de Caulnes où les communes ont l'interdiction de déposer des déchets végétaux.

b- Nature et gestion des flux de déchets ménagers et assimilés (DMA)

- Les modes de collecte et de traitement des déchets

Type de flux	Modes de collecte	Modes de traitement
Déchèteries 48 600 tonnes en 2020, soit 470 kg/habitant	9 déchèteries sur le territoire et 1 plateforme végétaux. Contrôle d'accès par badge sauf sur la déchèterie de Caulnes	Valorisation matière ou organique (55%) , stockage de déchets inertes (4%) ou valorisation énergétique (41%) selon le type de déchets.
Ordures ménagères résiduelles (OMR)		Valorisation énergétique à : - L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SMPRB située à Taden, pour tous les secteurs hors ex-CC du Pays

22 600 tonnes en 2020, soit 219 kg/habitant	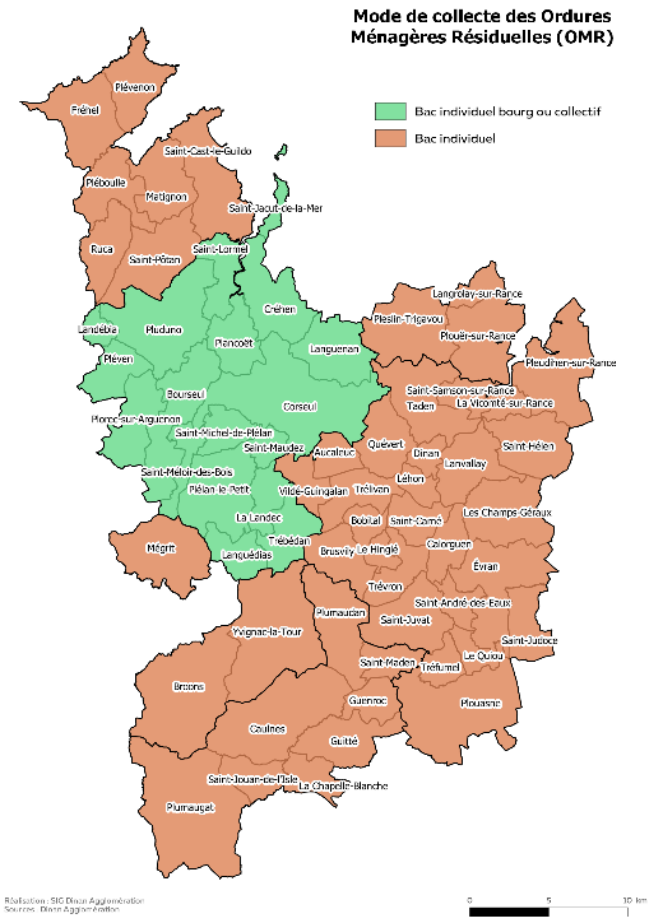 *Figure 17 :* Cartographie des modes de collecte des OMR sur le territoire de Dinan Agglomération En bac individuel ou collectif selon les secteurs, mais aussi en points d'apport volontaire en colonnes aériennes ou enterrées.	de Matignon et ex-CC du Pays de Caulnes - L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de KERVAL située à Planguenoual pour l'ex-CC du Pays de Matignon - L'Unité de Valorisation Organique (UVO) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Smictom Centre Ouest situées à Gaël pour l'ex-CC du Pays de Caulnes.
Verre 5 500 tonnes en 2020, soit 53 kg/habitant	En point d'apport volontaire en colonnes aériennes ou enterrées.	Le verre est dirigé vers l'entreprise Saint Gobain à Rozet Saint Albin (Aisne) ou Chateaubernard (Charente) pour y être recyclé.

PROJET

Emballages et papiers 4 600 tonnes en 2020, soit 45 kg/habitant	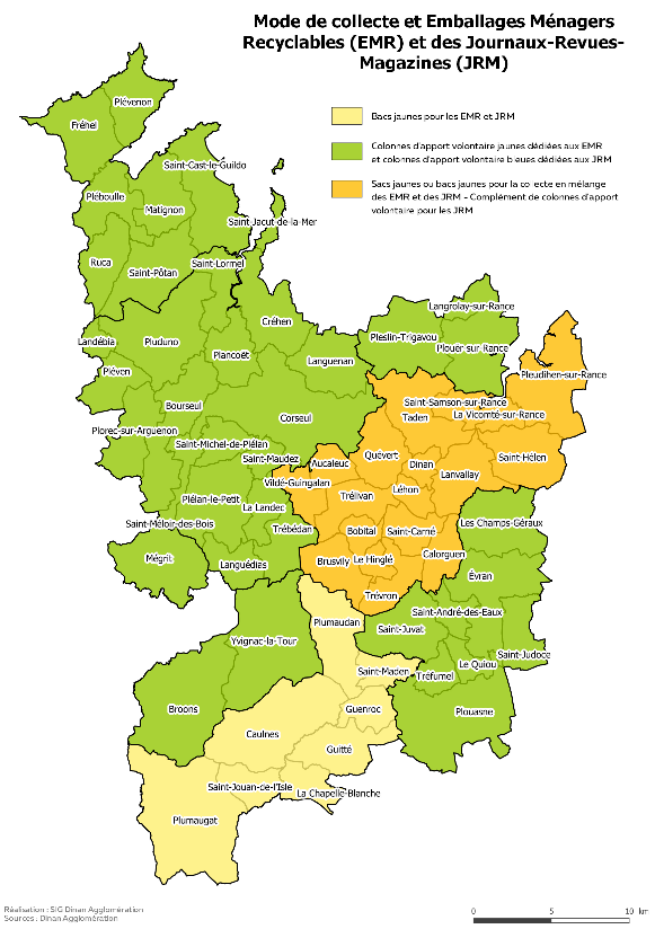 *Figure 18 :* Cartographie des modes de collecte des emballages et papiers sur le territoire de Dinan Agglomération En bacs, en apport volontaire et en sacs selon les secteurs.	Les déchets sont dirigés vers 2 centres de tri : - Le centre de tri Generis de KERVAL situé à Ploufragan (flux de l'ex-CC du Pays de Matignon) - Le centre de tri PAPREC à Rennes (flux de l'ex-CC Pays de Plancoët-Plélan, de l'ex-CC du Pays de Du Guesclin et de l'ex-CC Rance-Frémur et de l'ex-Dinan Communauté) -Le centre de tri Sphère à Villedieu-les-Poêles (flux de l'ex-CC de Caulnes)

PROJET

La cartographie ci-dessous résume les différentes filières de traitement :

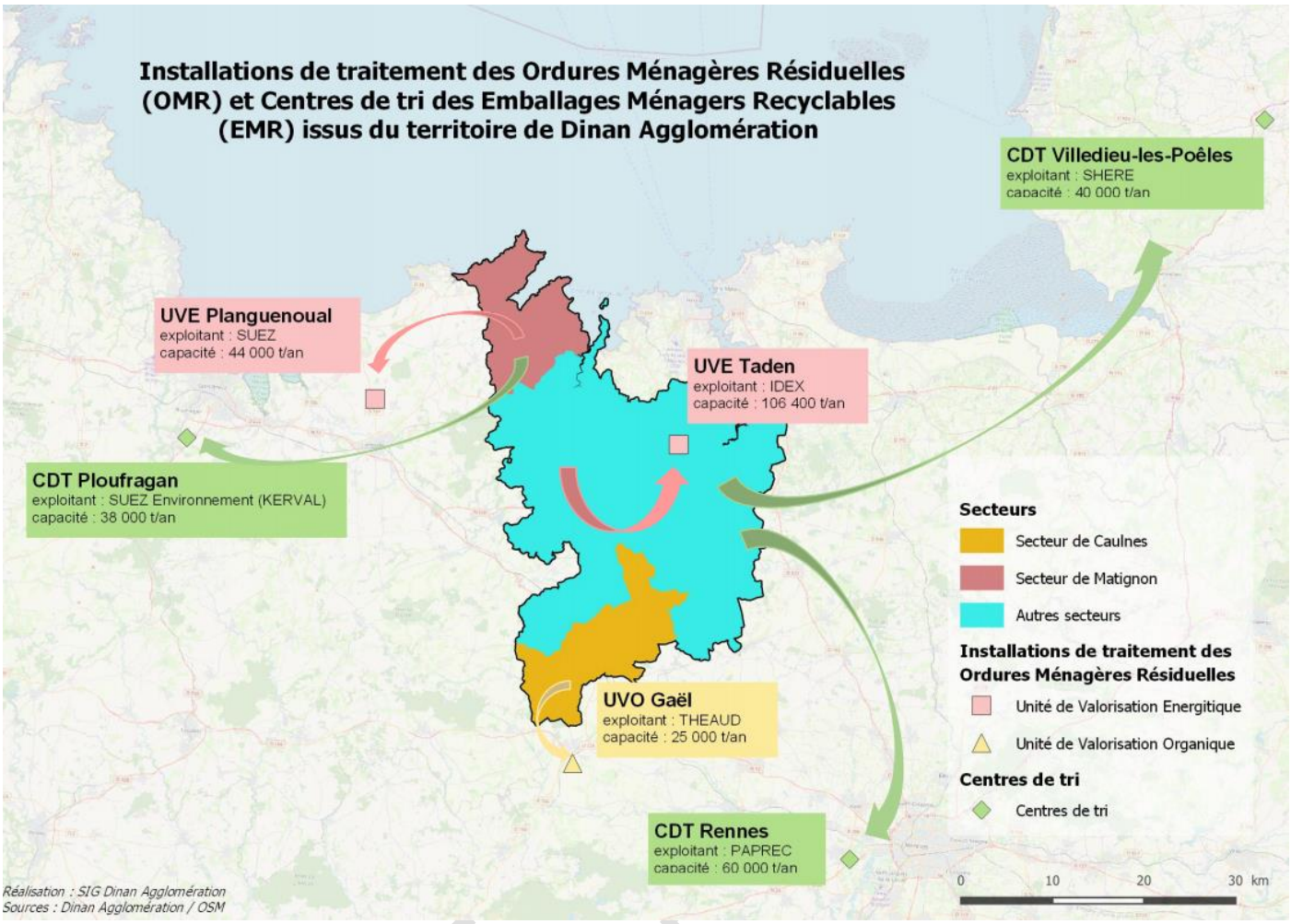

Figure 19 : Cartographie des installations de traitement des ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables issus du territoire de Dinan Agglomération

PROJET

- Caractérisation des déchets ménagers

Pour l'instant, Dinan Agglomération n'a pas effectué d'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. Ainsi, il est proposé de se baser sur l'étude MODECOM 2017 effectuée par l'ADEME qui montre une caractérisation moyenne à l'échelle nationale du contenu de nos poubelles :

Figure 20 : Caractérisation du contenu des poubelles d'ordures ménagères (Source : Etude MODECOM 2017, ADEME)

- Caractérisation des déchets assimilés

A ce jour, il n'existe pas de collecte dédiée aux déchets des professionnels, ces derniers sont collectés en mélange avec les déchets des ménages.

Une étude a été menée en interne afin de déterminer la quantité de déchets par types d'émetteurs. Ainsi, les quantités de déchets seraient réparties comme ceci :

➢ Ordures ménagères assimilées collectés en porte à porte ou points d'apport volontaire (OMR, emballages et papiers, verre)

	Tonnages (à partir des données 2020)	%
Déchets des ménages	23 900 T	73 % des OMA
Déchets d'activités assimilés	7 900 T	24 % des OMA
Déchets des collectivités	1 000 T	3 % des OMA
Total	32 800 T	100 %

PROJET

➢ DMA collectés en déchèterie :

	Tonnages (à partir des données 2020)	%
Déchets des ménages	38 600 T	92 % des déchèteries (hors DV) et 63 % des déchets végétaux[9]
Déchets d'activités assimilés	6 300 T	6 % des déchèteries (hors DV) et 22 % des déchets végétaux
Déchets des collectivités	3 700 T	2 % des déchèteries (hors DV) et 15 % des déchets végétaux
Total	48 600 T	

Au total, les déchets des activités assimilés représenteraient 17 % des quantités des déchets produits et les déchets des collectivités 6 %.

c- Evolution de la nature et des quantités de DMA pris en charge

L'évolution des tonnages collectés est disponible dans le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Variation 2010 / 2020
Population INSEE	95 332	95 994	96 661	97 333	98 009	98 690	99 376	100 066	100 830	102 950	103 465	9%
Emballages et papiers	3 934	4 204	4 336	4 305	4 280	4 238	4 207	4 211	4 182	4 531	4 637	18%
Verre	4 704	4 611	4 927	4 853	4 762	4 954	4 956	4 831	5 151	5 432	5 476	16%
OMR	24 562	24 607	24 408	23 778	24 246	24 622	24 094	24 274	23 593	22 795	22 643	-8%
Sous-total OMA	33 200	33 422	33 671	32 936	33 288	33 814	33 257	33 316	32 926	32 758	32 756	-1%
Végétaux	14 306	16 732	19 488	17 627	20 415	20 397	21 088	20 639	21 722	21 465	21 286	49%
Encombrants	4 352	4 564	4 816	4 846	5 387	5 831	6 403	6 658	6 553	6 160	6 200	42%
Mobilier	18	18	18	18	18	294	366	628	950	1 583	1 639	/
Bois	1 156	1 225	1 151	821	1 138	990	944	1 068	1 146	1 190	1 506	30%
Plastiques (film + PVC)	9	10	17	12	17	13	6	10	7	0	0	/
Cartons	717	771	848	829	854	872	968	1 008	1 039	1 122	1 158	62%
Gravats de classe 3	8 433	8 741	8 575	8 576	8 228	8 207	8 236	8 605	8 238	8 814	9 884	17%
Gravats de classe 2 / non incinérables	2 811	2 940	3 078	3 621	2 889	2 674	2 717	3 066	2 615	2 855	2 683	-5%
Combustible solide de récupération (CSR)	0	0	0	0	0	0	0	0	216	526	624	/
Placo plâtre	0	22	13	44	33	100	134	141	175	210	158	/
Amiante ciment	44	78	60	64	39	46	69	43	0	0	0	/
Métaux	1 532	1 575	1 580	1 585	1 622	1 593	1 867	1 891	1 863	1 843	1 960	28%
DEEE (dont lampes)	965	988	996	1 014	982	1 008	1 145	1 165	1 146	1 186	1 198	24%
DMS	128	149	149	160	140	138	147	179	185	185	255	99%
Autres (batteries, huiles alimentaires, minérales, DASRI)	115	109	108	103	105	102	121	75	74	71	94	-19%
Sous-total déchèteries	34 587	37 920	40 897	39 322	41 866	42 265	44 210	45 176	45 928	47 210	48 646	41%
TOTAL DMA	67 787	71 342	74 568	72 258	75 154	76 079	77 467	78 492	78 854	79 968	81 402	20%

Figure 21 : Evolution des tonnages de DMA entre 2010 et 2020 – zoom sur 2017-2020 où les données sont les plus fiables[10]

[9] 63 % des apports de déchets végétaux proviennent des ménages, 22 % des entreprises/CESU/associations, 15 % des communes (Source : enquête Morlaix Communauté)

[10] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :

- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,

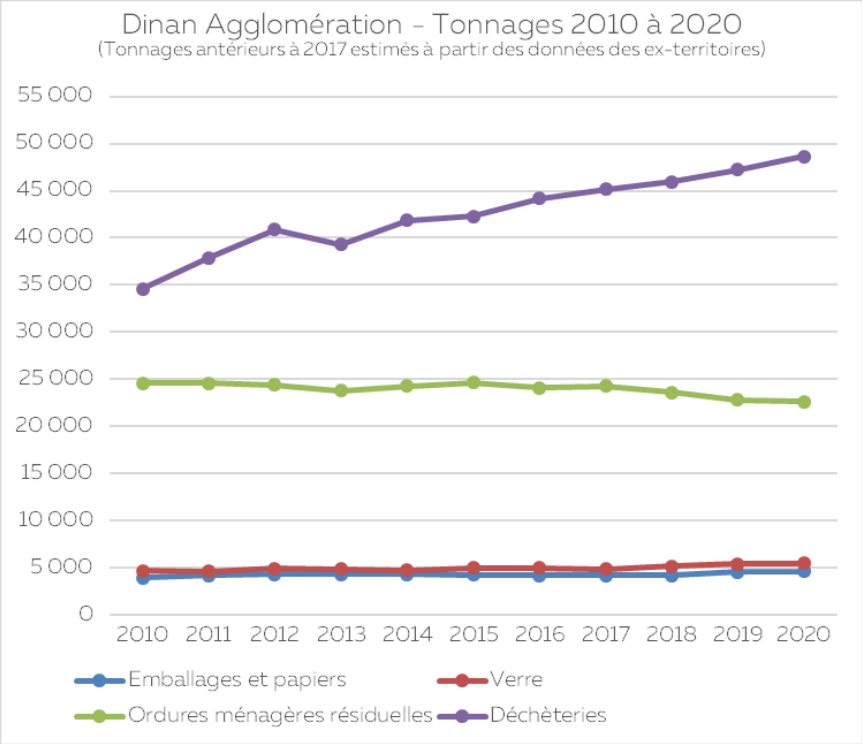

Figure 22 : Evolution des tonnages de DMA entre 2010 et 2020

L'observation de l'évolution sur une dizaine d'années montre une progression très forte de la quantité de déchets produits sur le territoire : **l'augmentation est de plus de 12 000 tonnes soit + 20 %** entre 2010 (environ 68 000 tonnes) et 2020 (81 400 tonnes).

On observe une **évolution très contrastée entre les déchets collectés hors déchèteries et les flux issus des déchèteries** :

- Les quantités d'OMR ont réduit de -8 % entre 2010 et 2020
- Les recyclables ont subi une augmentation : + 18 % pour les emballages et les papiers, + 16 % pour le verre
- Les quantités issues des déchèteries ont fortement augmenté (+41 %) notamment lié aux hausses significatives des déchets végétaux (+47%) et des encombrants (+71 %). L'accueil de nombreux professionnels en déchèterie peut aussi expliquer cette hausse. En effet, le territoire compte une majorité de très petites entreprises qui utilisent fréquemment les déchèteries.

La hausse du tonnage global de DMA produits sur le territoire depuis 2010 est donc principalement alimentée par l'augmentation des tonnages captés en déchèteries (+ 41 % entre 2010 et 2020).[11]

PROJET

- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

[11] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :

- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,
- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

Une estimation de l'évolution des ratios depuis 2010 pour le territoire est disponible ci-dessous (l'évolution de la population Insee de Dinan Agglomération est estimée à +0.69% par an) :

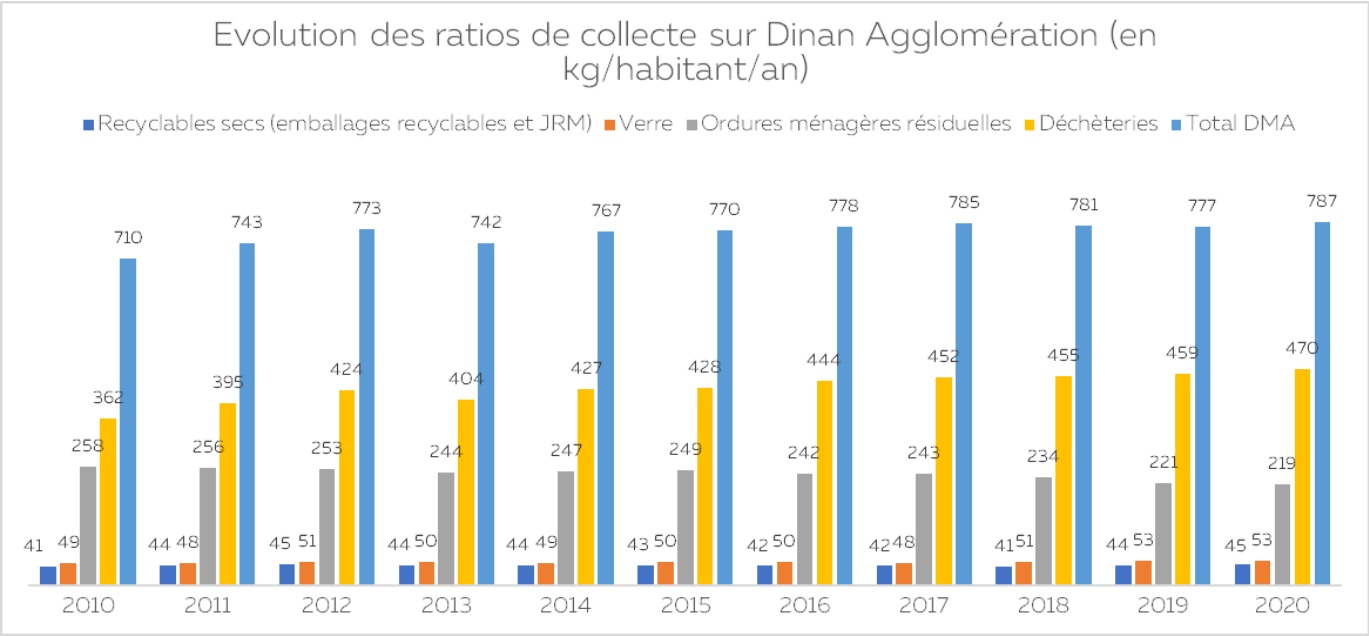

Figure 23 : Evolution des ratios de DMA entre 2010 et 2020 [12]

Les chiffres produits au niveau régional par l'Observatoire des Déchets en Bretagne (OEB) permettent de situer les ratios observés sur le territoire de l'agglomération.

Comparaison des ratios Dinan Agglomération / Région Bretagne				
Ratio (kg/habitant INSEE) Population : 103 465 habitants	Dinan Agglomération 2020	Rappel 2019	Variation 2019/2020	Bretagne OEB 2019
Recyclables secs (emballages + papiers)	45	44	*2%*	59
Verre	53	53	*0%*	50
OMR	219	221	*-1%*	196
Déchèteries	470	459	*2%*	388
Total DMA	**787**	**777**	***1%***	**693**

Figure 24 : Comparaison des ratios de Dinan Agglomération et de la Région Bretagne

En 2020, le ratio de DMA produits sur le territoire de Dinan Agglomération s'élève à **787 kg/habitant**, avec 470 kg (soit 60 %) issus des déchèteries (et des déchets végétaux représentant 44 % des apports en déchèterie).

Les types de déchets prépondérants sont, par ordre d'importance :

- Les déchets issus des déchèteries : 470 kg/habitant
- Les Ordures Ménagères Résiduelles : 219 kg/habitant
- Le verre : 53 kg/habitant
- Les emballages et papiers : 45 kg/habitant

[12] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :

- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,
- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

Le graphique ci-dessous illustre la situation de Dinan Agglomération par rapport aux moyennes bretonnes.

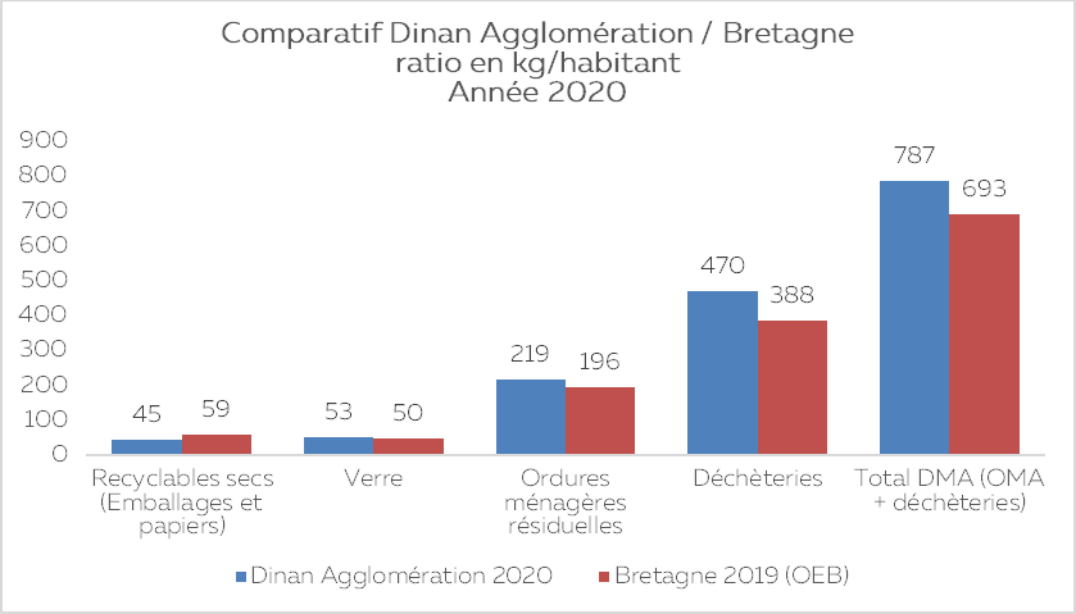

Figure 25 : Comparaison des ratios de Dinan Agglomération et de la Région Bretagne

Le ratio de production total de 787 kg/habitant (pour 103 465 habitants Insee) situe le territoire bien au-dessus de la moyenne bretonne qui est de 693 kg/habitant Insee (année 2019) : l'écart est de près de 100 kg/habitant (dont 82 kg/habitant de plus pour les déchèteries). A noter que Dinan Agglomération collecte les professionnels sans seuil d'exclusion et les accueille dans ses déchèteries (certaines collectivités font le choix de ne pas les accueillir).

Les recyclables captés sont inférieurs à la moyenne régionale : 45 kg/habitant pour l'agglomération contre 59 kg/habitant en moyenne en Bretagne. Le ratio de verre est supérieur à la moyenne bretonne : 53 kg/habitant contre 50 kg/habitant.

Par rapport aux ratios moyens bretons, Dinan Agglomération présente un ratio de DMA supérieur de 14 % au ratio moyen breton (+ 94 kg/habitant), avec :

- Un ratio de déchèterie supérieur de 21 %
- Un ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles supérieur de 12 %
- Un ratio de d'emballages et de papiers inférieur de 24 %
- Un ratio de verre supérieur de 6 %

Enfin, ce graphique présente la répartition des différentes filières de traitement des DMA en 2020 (Hors gravats inertes de classe 3) :

PROJET

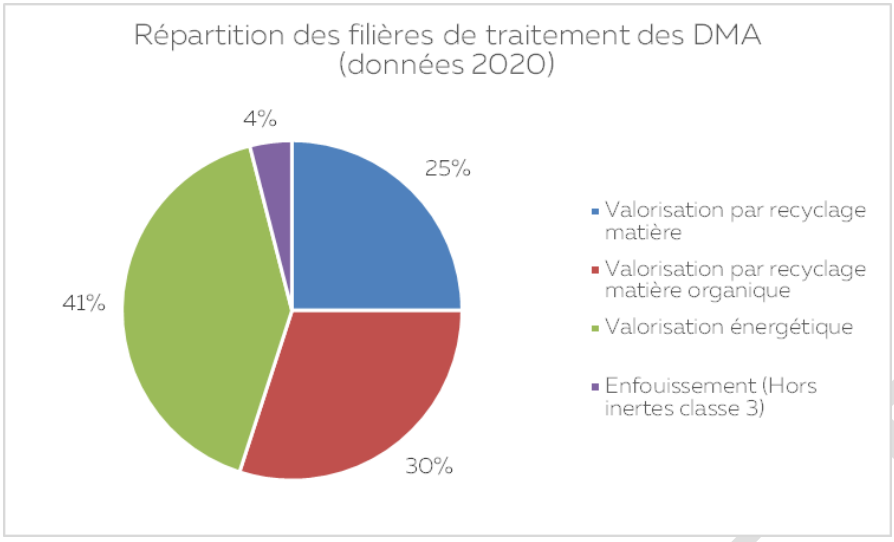

Figure 26 : Répartition des filières de traitement des tonnages de DMA en 2020

Au global, le taux de valorisation matière et organique pour l'année 2020 est de 55%. Il est estimé à 46% en 2010, soit une hausse de presque 10% pour la période 2010-2020. Ce taux permet de remplir les objectifs de la LTECV de 55 % de Déchets Non Dangereux recyclés en 2020.

Cependant, il reste une part d'enfouissement sur laquelle il va falloir agir, cela concerne les gravats de classe 2.

PROJET

Ce qu'il faut retenir :

Les ratios du territoire de Dinan Agglomération présentent :

- Des dynamiques contrastées selon les flux avec :
  - Des aspects positifs :
    - Une dynamique de baisse des ordures ménagères résiduelles marquée depuis 2016, qui pourrait être liée au développement de programmes d'actions autour de la réduction des déchets (-39 kg/hab depuis 2010)
    - Une forte progression des emballages et papiers depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques en 2018 (+ 10 % entre 2018 et 2020)
    - Un taux de valorisation matière et organique important (55 %)
  - Des aspects plus fragiles :
    - Une tendance toujours à la hausse des ratios en déchèteries, malgré un ralentissement de leur progression depuis 2017 sans doute lié à la fusion et à l'harmonisation des règles sur le territoire.[13]
    - Un ratio global de DMA qui penne à diminuer : une légère baisse a été observée de 2017 à 2019, en 2020, les chiffres repartent à la hausse. Les augmentations de 2020 pouvant être expliquées par la crise sanitaire : hausse des apports en déchèteries, augmentation du nombre d'emballages…
- Des écarts de performance importants avec les moyennes régionales :
  - + 14 % de DMA au total (787 kg/habitant contre 693 kg/habitant au niveau régional)
  - + 12 % d'ordures ménagères résiduelles (219 kg/habitant contre 196 kg/habitant au niveau régional)
  - + 21 % de déchets issus des déchèteries (470 kg/habitant contre 388 kg/habitant au niveau régional)
  - - 24 % d'emballages et papier (45 kg/habitant contre 59 kg/habitant au niveau régional)
- Les évolutions sont donc positives pour les OMR, cependant, les chiffres des déchèteries et donc les tonnages globaux de DMA continuent d'augmenter. De plus les écarts de performance avec les moyennes régionales sont importants.

2- Définition des gisements prioritaires

La mise en relation de l'état des lieux avec l'enjeu de prévention recherché amène à identifier les flux prioritaires sur lesquels agir, notamment car :

- Ils sont présents en très grandes quantités mais des solutions existent et sont éprouvées pour les réduire
- Ils font l'objet d'une règlementation ciblée
- Leur producteur se mobilise, peut être mobilisé ou souhaite être accompagné
- Les planifications régionales ou nationales les considèrent comme prioritaires

[13] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :
- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,
- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

PROJET

Ci-dessous une analyse des principaux gisements et des producteurs de déchets :

Producteur	Nature et quantité du flux	Leviers d'action	Réglementation
MENAGES <u>62 500 T</u> 73 % des OMA 93 % des déchets en déchèterie hors déchets végétaux 63 % des déchets végétaux	Biodéchets contenus dans les OMR :[14] 5 400 T soit 7 % des DMA	Evitable via la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage individuel ou de quartier	100% des biodéchets triés à la source en 2024 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 88)
	Cartons, emballages et papiers, verre :[15] 14 000 T soit 17 % des DMA	Emballages évitables en partie avec les pratiques de consommation zéro déchet, la consigne Papiers évitables via le "STOP-PUB" et l'adoption des bonnes pratiques (limiter les impressions, imprimer recto-verso, dématérialisation)	Fin de tous les emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 7) 5% des emballages réemployés en 2023 et 10% en 2027 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 9) Réduction de 50% d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire article 66) A compter du 1er janvier 2022, les publications de presse, ainsi que la publicité, adressée ou non adressée, sont expédiées sans emballage plastique (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire article 78)
	Végétaux[16] : 13 400 T soit 16 % des DMA	Evitable via la promotion d'espèces locales à croissance faible, les pratiques de jardinage au naturel (le broyage, paillage, tonte mulching…) et le compostage	Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016 (PRPGD 2020-2026)

[14] En considérant que les biodéchets représentent 33 % des OMR (Source : MODECOM ADEME) : déchets organiques + mouchoirs et autres papiers souillés
[15] En considérant que les emballages et papiers représentent aussi 35 % des OMR (Source : MODECOM ADEME)
[16] En considérant que 63 % des apports de déchets végétaux proviennent des ménages, 22 % des entreprises/CESU/associations, 15 % des communes (Source : enquête Morlaix Communauté)

PROJET

	Encombrants, bois et mobilier : 8 600 T soit 11 % des DMA	Evitables en partie via le réemploi, la réutilisation et la réparation, la recyclerie ou le don d'objet	Offre de réemploi pour tout breton par bassin de vie (PRPGD 2020-2026) Réemploi et réutilisation de 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 4)
PROFESSIONNELS : <u>14 200 T</u> 24 % des OMA 6 % des déchets en déchèterie hors déchets végétaux 22 % des déchets végétaux	Biodéchets contenus dans les OMR : 1 800 T soit 2 % des DMA	Evitables via la lutte contre le gaspillage alimentaire (don/vente à bas prix des invendus, collecte par des établissements d'économie sociale et solidaire) et le compostage	Réduction de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 pour la distribution alimentaire, 2030 pour la restauration commerciale (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 11) Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du public reçus dans leurs établissements ainsi que des déchets générés par leur personnel, dont les biodéchets (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 74) En 2023, les producteurs ou détenteurs de plus de 5T/an de biodéchets doivent mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective de ces déchets. A partir du 1er janvier 2021 et avant le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs, détenteurs, établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 88)
	Cartons, verre, emballages et papiers : 4 600 T soit 6 % des DMA (mais des déchets qui se retrouvent chez les ménages)	Cartons évitables par l'utilisation d'emballages navettes réutilisables ou par leur réemploi Emballages évitables avec des pratiques de consommation zéro déchet (vrac, consigne…) Papiers évitables par l'adoption de bonnes pratiques (limiter les impressions, recto-verso, dématérialisation…), stopper	Fin de tous les emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 7) 5% des emballages réemployés en 2023 et 10% en 2027 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 9) A compter du 1er janvier 2022, les publications de presse, ainsi que la publicité, adressée ou non adressée, sont expédiées sans emballage

PROJET

		ou limiter la diffusion d'imprimés publicitaires	plastique (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire article 78) A compter du 1er janvier 2021, interdiction de la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 77)
	Végétaux : 4 700 T soit 6 % des DMA	Evitables par le broyage et l'utilisation de paillage, le compostage, la sensibilisation des clients au jardin zéro déchet	Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016 (PRPGD 2020-2026)
	Encombrants, bois et mobilier : 600 T soit 1 % des DMA	Evitables via le réemploi, la réutilisation et la réparation	Réemploi et réutilisation de 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 4)
COLLECTIVITES : <u>4 700 T</u> 3 % des OMA 2 % des déchets en déchèterie hors déchets végétaux 15 % des déchets végétaux	Biodéchets contenus dans les OMR : 200 T soit 0.2 % des DMA	Evitables via la lutte contre le gaspillage alimentaire (restauration collective) et le compostage	Réduction de 50% du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 en restauration collective (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 11) 100% des biodéchets triés à la source en 2024 (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 88) Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du public reçus dans leurs établissements ainsi que des déchets générés par leur personnel, dont les biodéchets (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 74)
	Cartons, verre, emballages et papiers : 600 T soit 0.7 % des DMA	Cartons évitables par l'utilisation d'emballages navettes réutilisables ou par leur réemploi Emballages évitables avec des pratiques de consommation zéro déchet (suppression de la vaisselle jetable, cuisine de produits frais, vrac, consigne…)	A compter du 1er janvier 2021, interdiction de la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public et dans les locaux à usage professionnel (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 77)

PROJET

		Papiers évitables par l'adoption de bonnes pratiques (limiter les impressions, recto-verso, dématérialisation…)	
	Végétaux 3 200 T soit 4 % des DMA	Evitable via la gestion différenciée, la promotion d'espèces locales à croissance lente, le broyage et le compostage	Réduction de 20% en 2030 par rapport à 2016 (PRPGD 2020-2026)
	Encombrants, bois et mobilier : 300 T soit 0.4 % des DMA	Evitable en partie via la recyclerie et la réparation (objets en tout genre)	A partir de 2021, les biens acquis annuellement par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi, de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20% à 100% selon le type de produit (Loi anti gaspillage pour une économie circulaire, article 58)

En résumé :

Gisements	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	COLLECTIVITES
	73 % des OMA	*24% des OMA*	*3% des OMA*
	92 % des déchèteries	*6% des déchèteries*	*2% des déchèteries*
	63 % des déchets verts	*22 % des déchets verts*	*15 % des déchets verts*
Biodéchets contenus dans les OMR	5 400	1 800	200
Cartons, emballages et papiers, verre	14 000	4 600	600
Végétaux	13 400	4 700	3 200
Encombrants, bois et mobilier	8 600	600	300
TOTAL	57 400		

PROJET

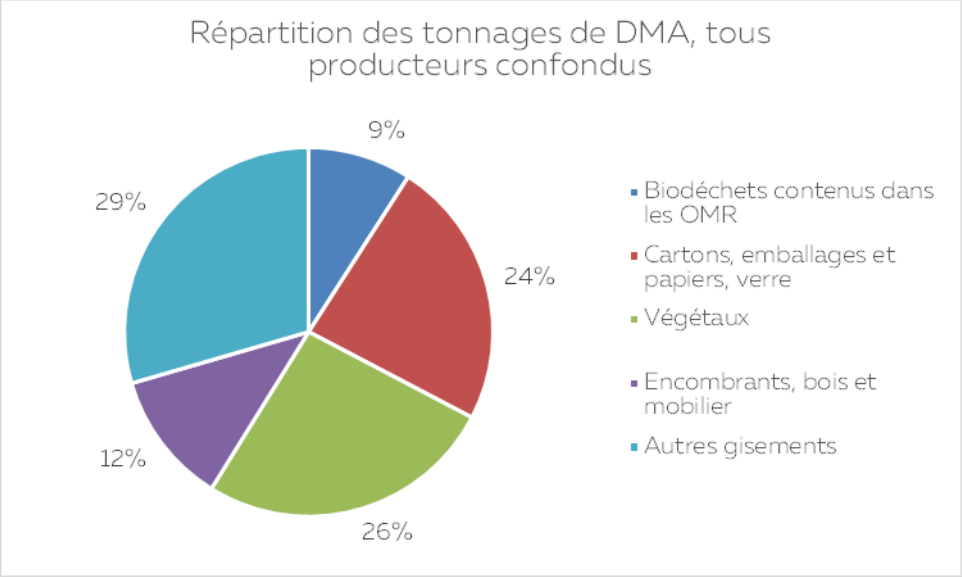

Figure 27 : Estimation de la répartition des tonnages de DMA par gisements, tous producteurs confondus

Ce qu'il faut retenir :

- Les gisements présentés ci-dessus (biodéchets, emballages, papiers, verres et cartons, encombrants, bois et mobiliers) représentent 71 % de la production de DMA.
- Il est à noter que certains déchets concernent différentes catégories de producteurs. Par exemple un emballage est issu d'un professionnel mais se retrouvera dans la poubelle d'un ménage.

3- Les actions déjà menées ou en cours et leurs résultats

a. Les actions entreprises par Dinan Agglomération

Programmes Zéro déchet, zéro gaspillage (2016-2019) puis Territoire Econome en Ressources (2019-2022)

Axes de travail	Résultats
Ecologie Industrielle et Territoriale / Acteurs économiques	• 31 entreprises participantes au Programme National Synergie Inter-entreprises et 15 synergies réalisées, engagées ou initiées dans ce cadre. • Mise en place de fiches ressources permettant la circulation des ressources disponibles ou recherchées. • Réalisation de petits déjeuners de zones d'activités totalisant 138 entreprises et élus sensibilisés. • Nécessité de mettre en place un outil pour l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). • Eco-défis des artisans et commerçants. (1 évènement en 2019, 18 artisans rencontrés, 6 labellisés) • Rédaction d'articles dans la lettre éco du service développement économique à destination de l'ensemble des entreprises du territoire. • Organisation de conférences et animations. • Intervention sur des thématiques liées aux déchets/ressources lors des réunions du "cluster énergie". • Rendez-vous individuels avec les entreprises. • Sensibilisation auprès des producteurs de DMA, promotion de l'écolabel UE auprès des hébergeurs touristiques. • Filière (en cours d'élaboration) pour la réutilisation de poches d'huitre en protections d'arbres.

PROJET

Réemploi et réparation	• Animations sur le réemploi et la réparation proposées. • Boîtes à dons dans les locaux de Dinan Agglomération. • Promotion du réseau Répar'acteur. • Une étude pour la création d'une recyclerie sur le territoire n'ayant pas abouti car présence d'acteurs sur le territoire œuvrant pour le réemploi • Appel à manifestation d'intérêt pour organiser le réemploi en déchèteries dans des locaux de réemploi existant ou zones de réemploi en cours d'installation. *Figure 28 :* Cartographie de la répartition des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt sur le réemploi en déchèterie • Dotation de subventions aux associations depuis 3 ans pour le développement d'actions en faveur de la prévention des déchets (dont le réemploi)
Biodéchets	• Lutte contre le gaspillage alimentaire : Sensibilisation des particuliers, accompagnement des restaurants scolaires et de la restauration commerciale (28 restaurants scolaires, 2 restaurants commerciaux), partenariat avec les commerçants et maraîcher pour valoriser les invendus lors d'un Trad'Soupe (150 participants et 40 kg d'invendus valorisés). • Organisation de formations sur la réduction du gaspillage alimentaire : 4 sessions, 43 personnes formées • Alimentation durable : développement des circuits courts et de l'agriculture biologique dans le cadre du projet alimentaire durable, accompagnement du Lycée Agricole de Caulnes dans son plan alimentaire durable, création du Projet Alimentaire Territorial qui promeut une alimentation durable et locale. • Le compostage : Promotion et accompagnement auprès des usagers, installation de composteurs en établissements (69 sites équipés), mais aussi création de sites de compostage partagé (15 sites) et ventes de composteurs (1124 foyers équipés depuis 2018). La vente de composteurs n'a pas été renouvelée en 2018, les habitants sont incités à en acheter en jardinerie, en fabriquer eux-mêmes… • Réduction des déchets végétaux : opérations broyage sur placettes, projet d'aide à la location de broyeurs (en cours), conférences lors de la semaine du développement durable, participation à la semaine des alternatives au pesticides, édition du guide "Mon jardin zéro déchet", interdiction de certaines espèces à croissance rapide et espèces envahissantes exogènes dans le PLUiH.

PROJET

	• Appui aux communes ou relais des actions des communes : accompagnement dans les projets de plateforme de compostage, de gestion et de réduction des déchets végétaux
Consommation responsable et tri	• Sensibilisation du grand public lors de divers évènements, ateliers, accompagnements personnalisés (8550 personnes sensibilisées depuis 2016) • Edition de documents de communication, de publications, autour des déchets et de l'énergie. • Soutien aux éco-manifestations. • Animations auprès des scolaires (3600 scolaires sensibilisés depuis 2016), organisation d'un concours pour la collecte de textiles, linges et chaussures. • Prêt de matériel de sensibilisation. • Distribution de l'autocollant Stop-pub.
Eco-exemplarité	• Sensibilisation des agents aux éco-gestes via des interventions dans les bureaux et des mailings thématiques. • Mise en place du compostage dans des bâtiments de l'intercommunalité (services techniques, multi-accueils, accueils de loisir, antennes) • Recrutement d'un acheteur - facilitateur de clauses sociales et environnementales au service des marchés publics. • Interventions lors des réunions d'encadrants et comités de direction pour sensibiliser les différents services à l'économie circulaire. • Labellisation zéro-phyto de l'agglomération et utilisation de produits naturels pour le ménage des locaux. • Trois Conseillers en Energie Partagée (CEP) travaillent sur la réduction de la consommation d'eau et d'énergie sur le patrimoine bâti de l'agglomération et des communes adhérentes. • Rédaction du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
Optimisation du service à l'usager	• Mise en place des extensions de consignes de tri. • Création des fiches Inter Collectivités Info (ICI) pour permettre à l'usager d'être informé dans toutes les collectivités. • Harmonisation progressive et gestion centralisée des données. • Travaux en déchèterie et harmonisation des conditions d'accès (accès par badge et nombre de passages limités). • Etude de la tarification incitative dans le cadre du projet de refonte de la politique « déchet » initié en 2021 (projet politique de la nouvelle mandature)

b. Actions entreprises par d'autres acteurs

Axes de travail	Résultats
Acteurs économiques et écologie industrielle et territoriale	• Le Pôle Economie sociale et solidaire ESS'PRance ainsi que l'Etablissement et Service Aide par le Travail de Quévert : Etude de faisabilité de l'implantation d'une unité de recyclage du papier journal en ouate de cellulose, mise en place d'une filière de collecte du papier journal (notamment auprès des entreprises et associations de parents d'élèves afin d'alimenter l'unité de transformation du papier en ouate de cellulose de Morlaix, 28 T ont été collectées en 2020. • Le Club des Entreprises des Pays de Rance (CEPR) : Organisation d'une journée itinéraire durable annuelle, mise en place d'une "commission durable", promotion de l'application "Too good to go" (7 enseignes adhérentes sur le territoire), organisation d'une opération désarchivage des papiers. • La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI22) : Evaluation tous les deux ans du gisement de déchets non dangereux produits par les activités économiques, présentation à l'agglomération de son outil de gestion des synergies inter-entreprises "ACTIF", accompagnement d'entreprises dans la gestion de leurs déchets, organisation de journées thématiques auprès des professionnels (environnement, déchets, énergie), engagement dans le REGAL (Réseau de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire). • La Chambre de Métiers et de l'Artisanat : éco-défis, label répar'acteurs, opérations départementales et régionales de collecte des déchets dangereux

PROJET

	dans les entreprises, gestion de plusieurs labels (éco-défis des artisans et commerçants, Imprim'Vert)
Réemploi et réparation	• Les associations Emmaüs, la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Conférence Saint Vincent de Paul, le Maillon, Delphe, Autour de Jules propose des collectes et ventes d'objets divers réemployables • L'association Répar'toi même : Réalisation de nombreux ateliers et animations sur la réparation. • L'association Reprendre la main : Création en 2016 d'un atelier pour apprendre à réparer, rénover, relooker ou créer des objets. • L'association Liaisons Douces : Promotion de l'utilisation du vélo et création d'un atelier de réparation de vélo en 2017. • Le Fablab Diwy : Accompagnement à la conception et fabrication d'objets, travaux inhérents au projet "Precious plastic" sur la création de machine de recyclage du plastique. • L'entreprise d'insertion Steredenn : Création d'une matériauthèque en 2018, ainsi qu'un atelier de couture et une friperie. • L'association Trois fois rien : Création en 2015 d'un magasin gratuit. • L'association les Fourmis Soli'Terre a ouvert une recyclerie en 2021 • Un particulier collecte et répare des vélos à la déchèterie de Matignon pour les donner aux Restos du Cœur. • Le Relais : Collecte les textiles et participe à l'évènement "L'énergie en action" de Dinan Agglomération. • La Chambre de Métiers et de l'Artisanat : gestion du label Répar'acteurs • La Volumerie : agence scénographique qui propose des décors et expositions (entre autres à partir de matériaux issus du réemploi) et un Fab lab (laboratoire de création) • L'association Dinan Accueil propose des ateliers de création de meubles en carton. • Le Festival des Jeunes Créateurs de mode de Dinan : Depuis 2017, un prix pour récompenser une tenue crée à partir de textiles, linges et chaussures usagées. • Plusieurs commerces et artisans proposent des objets réemployés ou de la réparation (friperies, brocantes, réparateurs, magasin de jouets…) • Plusieurs projets de recycleries sont en cours de réflexion par des porteurs de projets (secteur Broons, secteur Rance, secteur Dinan) • L'entreprise Ar babig propose un service de location de couches lavables
Biodéchets	• Le Conseil départemental des Côtes d'Armor : Réalisation de diagnostics sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. • L'association 4 Vaulx les Mouettes, : plateforme de compostage industrielle et formation depuis 2015 des enfants de l'institut médico-éducatif de Saint-Cast-le-Guildo afin qu'ils soient ambassadeurs du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles. • Les glaneurs de fruits de l'auberge de jeunesse de Dinan : Récolte dans les jardins des particuliers des fruits (pommes, kiwis, noix…). Les fruits sont partagés entre les propriétaires des vergers, l'épicerie sociale et les Restos du cœur. • L'association Glanage Solidaire de Saint-Malo organise des opérations glanage dans des parcelles agricoles entre autres sur le territoire de Dinan Agglomération • L'association Cœur Emeraude : Participation à plusieurs évènements de sensibilisation sur le jardinage au naturel et prêt d'outils de communication pour divers évènements et fêtes locales. Accompagnement des communes, des professionnels du paysage et des jardineries pour le passage au « zéro phyto » (rendez-vous individuels, formations, journées thématiques, diffusion des "Jardifiches"). • Le lycée agricole de Caulnes propose un Plan Alimentaire Durable visant à moins gaspiller, consommer plus localement et valoriser les biodéchets : 100 % des déchets y sont servis en vrac, 100 % des entremets sont fabriqués avec le lait de l'exploitation, 8,3 tonnes de biodéchets sont compostés par an.

PROJET

Consommation responsable et tri	• Le Collectif de l'Energie en action propose chaque année depuis 2000 un évènement pour apprendre à faire des économies d'énergie à destination du grand public et des scolaires – environ 300 personnes à chaque éditions (scolaires et grand public) • Un collectif d'enseignants s'est créé en 2019 afin d'organiser l'évènement annuel "Faites du climat". Des interventions en classes, stands, ateliers ou conférences y sont organisés. • Le festival l'Armor à sons (environ 30 000 visiteurs) : démarche d'amélioration de ses déchets via sensibilisation du public, suivi de la qualité du tri, installation d'un composteur, mais aussi d'utilisation de l'énergie avec de la production autonome, l'installation d'un bar à eau et la valorisation des effluents des toilettes sèches. • L'association de la Fête des remparts (environ 100 000 visiteurs) : Mise en place du tri sélectif sur les lieux de spectacle, sensibilisation des bénévoles au gaspillage alimentaire via la mise en place d'un gachimètre à pain et d'une exposition au sein de leur lieu de restauration. • Les associations la Tête Allant Vert, les Fourmis Soli'Terre, Demain ça commence aujourd'hui et 10 doigts pour demain proposent des ateliers pratiques autour du développement durable et du zéro déchet, des ateliers d'échange, des balades de ramassage des déchets… • L'association Echo L'eau propose des achats groupés d'aliments en vrac à destination des habitants • L'association de consommateurs Consommation Logement Cadre de Vie : Animations sur le recyclage et l'eau du robinet. • Le Cinéma Vers le Large de Dinan : Proposition de visionnages de films sur le développement durable. • Les acteurs de la vente directe : Fourniture en produits locaux des particuliers et professionnels, ce qui réduit l'impact environnemental de la production de déchets d'emballages.

c. Actions entreprises par KERVAL :

KERVAL a la compétence traitement sur le secteur de Matignon. Différentes actions de prévention des déchets sont menées depuis 2012 :

- De 2012 à 2015 : portage d'un plan local de prévention financé par l'ADEME
- De 2015 à 2018 : programme zéro déchet zéro gaspillage financé par l'ADEME
- Depuis 2018, des actions de prévention restent menées sans être inscrites dans des programmes particuliers :
    - Développement du compostage collectif et en établissement via leur prestataire Vert le Jardin
    - Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
    - Sensibilisation des scolaires et des habitants : visite du centre de tri et de la maison de la terre, prêt de matériel, accompagnement de groupes d'habitants pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux
    - Prêt de couches lavables et sensibilisation des professionnels de la petite enfance.

d. Actions entreprises par le SMICTOM CENTRE OUEST :

Le SMICTOM Centre Ouest a la compétence collecte et traitement des déchets sur le secteur de Caulnes. Différentes actions de prévention sont menées depuis 2012 :

- De 2012 à 2015 : portage d'un plan local de prévention financé par l'ADEME
- Depuis 2016, des actions de prévention restent menées sans être inscrites dans des programmes particuliers :
    - Vente de composteurs individuels à prix coûtant
    - Sensibilisation des scolaires et des habitants
    - Développement du réemploi en déchèterie (la déchèterie de Caulnes n'étant toutefois pas équipée en aire de réemploi)

PROJET

- Le SMICTOM Centre Ouest applique une redevance incitative, permettant d'atteindre des tonnages d'OMr très faibles.

e. Actions entreprises par le SMPRB

Le SMPRB assure la compétence traitement pour l'incinération (sauf sur les secteurs de Matignon et Caulnes). Le syndicat est en phase de structuration et ne porte actuellement pas la compétence prévention.

Ce qu'il faut retenir :

Les actions de prévention des déchets sont menées sur le territoire depuis plusieurs années par de nombreux acteurs :
- Dinan Agglomération
- Les syndicats de collecte et de traitement des déchets
- Les communes, le Département, la Région
- Les associations, entreprises, établissements scolaires…

Ce sont autant de relais potentiels avec lesquels développer les actions du PLPDMA.

4- Le scénario de référence

a. Définition des objectifs à atteindre

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets définit des objectifs de réduction sur l'intégralité des tonnages de DMA :

- **Réduire de 25 % les DMA en 2030 par rapport à 2016 (hors végétaux)**
- **Réduire de 20 % les déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016**

Le PLPDMA de Dinan Agglomération se concentrera sur le territoire hors secteur de Caulnes. En effet, ce secteur est déjà couvert par le PLPDMA du SMICTOM Centre Ouest et la tarification qui s'y applique est une redevance incitative. De ce fait, les tonnages sont globalement plus faibles que sur le reste du territoire.

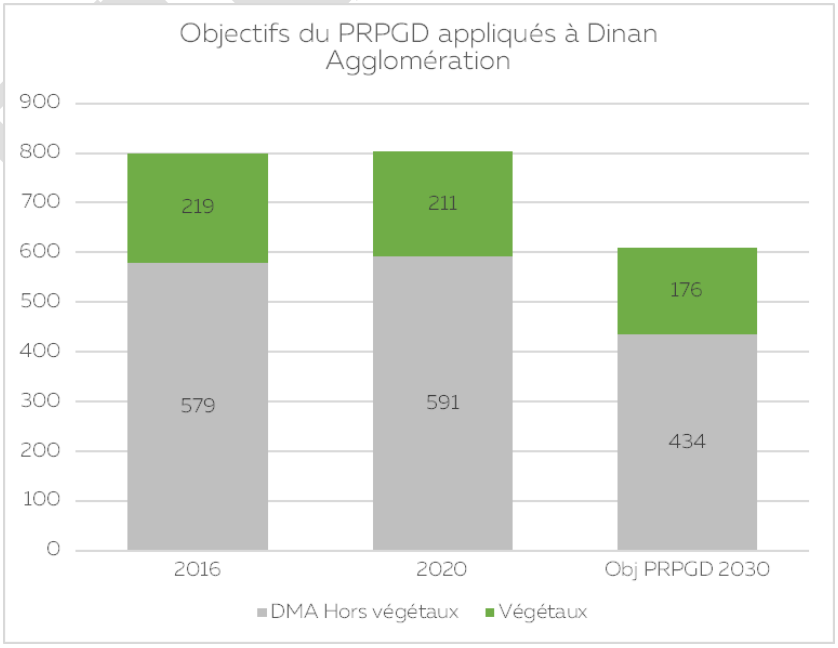

Figure 29 : Comparaison des ratios de DMA produits en 2016 et 2020 avec les objectifs du PRPGD à atteindre pour 2030 (hors secteur Caulnes)

b. L'impact des actions de prévention déjà menées sur le territoire

PROJET

Dès 2016 l'intercommunalité s'est engagée dans le programme "Zéro Déchet Zéro Gaspillage" (2016-2019), puis en 2019 dans le programme « Territoire Econome en Ressources » (avril 2019-mars 2022). Ces deux programmes, qui bénéficient d'un financement ADEME (postes de chargées de mission) ont permis, en l'absence de PLPDMA, de mener des actions de prévention des déchets sur le territoire.

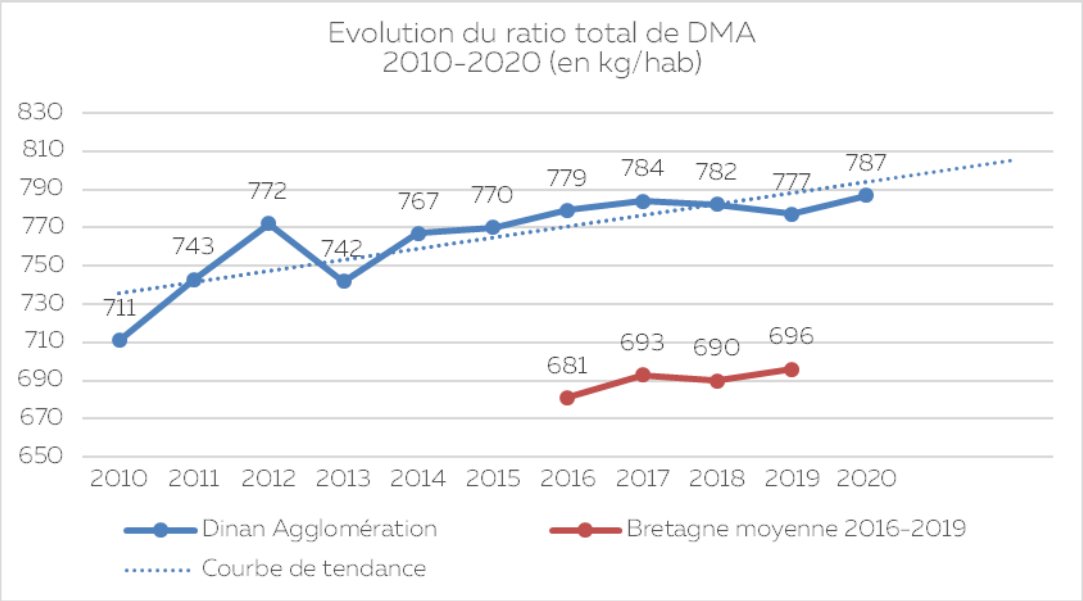

Figure 30 : Evolution du ratio total de DMA 2010-2020 et courbe de tendance (secteur de Caulnes inclus)

Les actions de prévention ont débuté en 2016 (financement ADEME) et le ratio de déchets produits sur le territoire (courbe bleue) marque une baisse depuis 2017. Cependant, en 2020, la courbe repart à la hausse. La crise sanitaire peut potentiellement expliquer ces données. En effet, elle a engendré davantage de déchets d'emballages et davantage de dépôts en déchèteries.

c. L'enjeu économique de la prévention des déchets pour Dinan Agglomération

Les différents postes de charges, qui s'élèvent en 2019 à un peu plus de 11,2 M€TTC, se répartissent de la façon suivante (coût complet c'est-à-dire ensemble des charges) (données issues de la matrice compta-coûts 2019) :

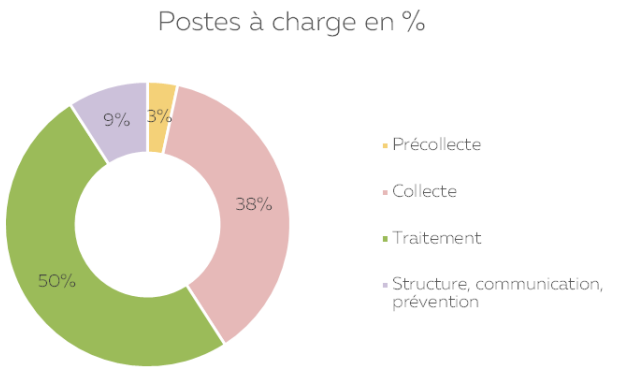

Figure 31 : Répartition des postes à charge en %

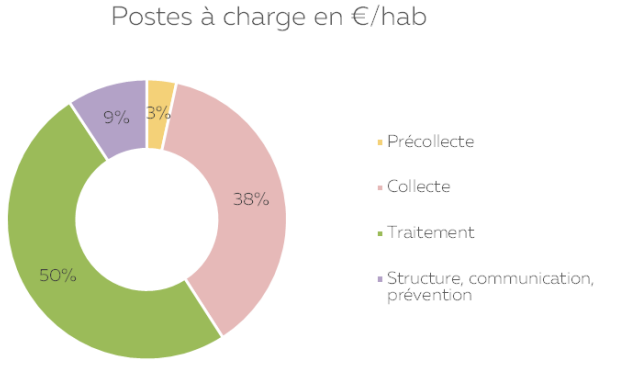

Figure 32 : Répartition des postes à charge en €/hab

Les charges de transport/traitement représentent la majorité des charges.	Sur un total de charges de 109 €TTC par habitant (coût complet), les charges de collecte représentent 41 € TTC / habitant et les charges de transport/traitement 54 €TTC/habitant.

Le coût de la compétence Déchets est fortement corrélé à la quantité de déchet à traiter (La moitié des dépenses totales de l'exercice de la compétence Déchets sont directement liées au traitement), ainsi qu'à l'évolution des coûts de traitement des différents types de déchets.

L'impact majeur de l'évolution à venir de la TGAP 2021-2025

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TCAP) est un impôt qui s'applique en France à diverses activités polluantes, dont le traitement des déchets. La loi de Finances prévoit une très forte évolution de cette dernière entre 2021 et 2025 sur les traitements incinération et stockage des déchets. Ceci va avoir un impact majeur sur les coûts de traitement des déchets gérés par Dinan Agglomération. Les tableaux ci-dessous présentent une estimation de l'évolution de la TGAP a tonnage contant ou avec une réduction de 139 kg/hab.

Scénario 1 : Tonnage constant

Type de traitement	Tonnage	TGAP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Différence 2020-2025
Incinération SMPRB	23 960	€/t	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €	
		Total TGAP (€)	71 880 €	191 680 €	263 560 €	287 520 €	335 440 €	359 400 €	
Incinération KERVAL	3 240	€/t	12 €	17 €	18 €	20 €	22 €	25 €	
		Total TGAP (€)	38 880 €	55 080 €	58 320 €	64 800 €	71 280 €	81 000 €	
Stockage classe 2	2370	€/t	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	
		Total TGAP (€)	42 660 €	71 100 €	94 800 €	120 870 €	137 460 €	154 050 €	
Total global annuel TGAP (€)			153 420 €	317 860 €	416 680 €	473 190 €	544 180 €	594 450 €	441 030 €

Scénario 2 : Réduction de 139 kg/hab

Type de traitement	Tonnage	TGAP	2020	2025	Différence 2020-2025
Incinération SMPRB	19 887	€/t	3 €	8 €	
		Total TGAP (€)	71 880 €	159 094 €	
Incinération KERVAL	2 689	€/t	12 €	17 €	
		Total TGAP (€)	38 880 €	45 716 €	
Stockage classe 2	1 967	€/t	18 €	30 €	
		Total TGAP (€)	42 660 €	59 013 €	
Total global annuel TGAP (€)			153 420 €	263 824 €	110 404 €

Ce qu'il faut retenir :

- Pour Dinan Agglomération, les objectifs de réduction du PRPGD représentent une réduction de – 193 kg/hab soit environ 19 000 T.
- Le tonnage de déchets produits sur le territoire est en hausse depuis 2010[17] (sauf les OMR qui tendent à diminuer depuis 2017), ainsi l'atteinte des objectifs suppose une réduction drastique des quantités de DMA produits sur le territoire.
- Cependant, certains facteurs ne peuvent être maîtrisés, c'est le cas de l'augmentation de la démographie et du nombre de constructions.
- Les coûts de traitement et de transport représentant une large part des coûts, la réduction de la quantité de déchets à traiter aura un impact positif certain sur les coûts. D'autant plus dans un contexte d'augmentation de la TGAP.

[17] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :

- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,
- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

PROJET

5- Analyse AFOM

A l'issue du diagnostic du territoire et du diagnostic déchets, il est possible de mettre en perspective les données collectées afin d'identifier les enjeux prioritaires du programme de prévention :

Facteurs internes	Atouts	• Une politique communautaire tournée vers les enjeux environnementaux et une volonté d'agir pour réduire la quantité de déchets. • Un engagement de la collectivité depuis 2016 dans des programmes de prévention des déchets. • Un maillage de déchèteries performant avec une gestion technique et un contrôle d'accès. • Une baisse faible mais constante du ratio d'ordures ménagères résiduelles depuis 2010 (-14%). • Un travail en cours pour revoir la stratégie du service déchet.
	Faiblesses	• Transversalité et mise en cohérence entre les différentes stratégies communautaires en cours de construction et en réajustement permanent. • Hétérogénéité des modes de collecte ordures ménagères résiduelles et sélectives, et absence de schéma structurel les régissant. • Règlement de collecte en construction. • Une tarification des DMA non incitative. • Des ratios de DMA, et notamment de déchets déposés en déchèterie dont les végétaux ainsi que les encombrants, le bois et le mobilier, en augmentation depuis 2010[18]. Le ratio de déchets de déchèteries est aussi particulièrement élevé et supérieur aux moyennes régionale et nationale. • Méconnaissance de la nature et de la proportionnalité des déchets collectés dans les OMR et mauvaise connaissance de la production de déchets assimilés sur le territoire.
Facteurs externes	Opportunités	• Des programmes de prévention menés par Dinan Agglomération, KERVAL et le SMICTOM Centre Ouest depuis plusieurs années ayant permis d'impliquer de nombreux citoyens dans la démarche. • Une sensibilité des acteurs du territoire aux cycles vertueux de préservation et de valorisation : potentiel de développement d'une offre locale de production responsable. • Un tissu économique présentant un secteur de l'économie sociale et solidaire dynamique : émergence possible d'un tissu de relais locaux engageables sur des thématiques d'éco-responsabilité, d'approvisionnement local, de réemploi …
	Menaces	• Une augmentation de la population et du nombre de constructions amenant à une augmentation des tonnages. • Un contexte économique qui implique que les acteurs économiques relèvent les défis nécessaires à la durabilité de leur activité. • Une difficulté de mobilisation des très petites entreprises (temps, moyens humains et financiers restreints) • Des moyens (humains et financiers) limités des partenaires du secteur économique comme les chambres consulaires (CRMA, CCI22). • Un territoire touristique et comportant de nombreuses résidences secondaires : un public difficile à sensibiliser. • Cibles nombreuses et plurielles qui nécessitent un modèle d'accompagnement compatible avec les moyens mobilisables au sein de l'EPCI.

[18] Les tonnages antérieurs à 2017 ont été estimés à partir des tonnages des ex-communautés de communes qui composent aujourd'hui Dinan Agglomération. Il est à noter que :

- Sur certains ex-territoires, le suivi des tonnages n'était pas rigoureux,
- Les déchèteries accueillent des tonnages de territoires limitrophes,
- Suite à la fusion en 2017, une harmonisation du règlement des déchèteries a été faite, ouvrant l'accueil des professionnels pour des dépôts en petites quantités sur des territoires où les dépôts n'étaient pas ou peu autorisés.

Conclusion :

L'état des lieux du territoire et de la production de déchets nous amène à cette conclusion :

- Les gisements prioritaires identifiés sont :
  - Les biodéchets : alimentaires et végétaux (34 % des DMA) ;
  - Les cartons, emballages, papiers et verre (23 % des DMA) ;
  - Les encombrants, le bois et le mobilier (12 % des DMA)
- Les axes d'interventions devront :
  - Soutenir et accompagner les initiatives pour une offre plus durable (Ex : vrac, réparation…)
  - Prendre en compte les résultats encourageants mais trop faibles des programmes Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Territoire Econome en Ressources
  - Communiquer de façon efficace en prenant en compte les apports de la sociologie sur la modification des comportements.

Partie 4 – PERIMETRE D'ACTION DU PLPDMA DE DINAN AGGLOMERATION

2 secteurs de Dinan Agglomération sont couverts par des syndicats proposant des actions de prévention :

- Le secteur de Matignon par KERVAL, pour lequel des actions de prévention sont menées sans PLPDMA
- Le secteur de Caulnes par le SMICTOM CENTRE OUEST, pour lequel des actions de prévention seront menées dans le cadre d'un PLPDMA élaboré courant 2022. Le programme visera principalement les déchets déposés en déchèterie et la communication.

Le PLPDMA de Dinan Agglomération couvrira l'ensemble du territoire comprenant ces 2 secteurs. Cependant, les actions se concentreront sur le territoire hors secteur de Caulnes. En effet, celui-ci est déjà couvert par un PLPDMA et par une redevance incitative avec des tonnages par habitant très faibles. C'est pourquoi l'ensemble des objectifs ont été déclinés hors secteur de Caulnes.

PROJET

Partie 5 – Les objectifs du PLPDMA : -193 kg/hab à l'horizon 2030 (hors secteur de Caulnes)

Conformément aux objectifs régionaux, qui découlent des objectifs réglementaires, le PLPDMA de Dinan Agglomération affiche une trajectoire ambitieuse visant à REDUIRE, REUTILISER, RECYCLER :

- Réduction de 193 kg/hab de DMA à l'horizon 2030 (hors secteur Caulnes), soit environ 18 700 T ou 20 % déchets collectés par le service public de gestion des déchets :
    - Réduction de 25 % des DMA en 2030 par rapport à 2016 (hors déchets végétaux) soit – 157 kg/hab de DMA (hors déchets végétaux) par rapport aux tonnages 2020, environ – 15 200 T
    - Réduction de 20 % des déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016 soit – 36 kg/hab de déchets végétaux par rapport aux tonnages 2020, environ – 3500 T :
        - Avec la sensibilisation aux pratiques de jardin zéro déchet et l'interdiction de dépôts de déchets végétaux des communes puis des professionnels en déchèterie.
- Offre d'une solution de tri à la source des biodéchets :
    - Avec le développement du compostage de proximité et l'étude sur les solutions de tri à la source à mettre en place
- Développement d'une offre de réemploi :
    - Avec le développement des aires de réemploi en déchèterie, l'accompagnement des porteurs de projets, le réemploi des matériels de Dinan Agglomération…
- Tendre vers le Zéro enfouissement pour les déchets non dangereux et non inertes en 2030.
- Réflexion sur la tarification incitative :
    - Avec l'étude de la refonte de la politique déchets comprenant l'évaluation de l'opportunité de mettre en place une tarification incitative

Avant tout, la collectivité se devra d'être exemplaire dans ses différentes politiques. En effet, le message ne pourra être passé que si la collectivité se l'applique à elle-même.

Le programme vise aussi à collaborer avec les nombreux acteurs du territoire, avec notamment les acteurs de l'économie sociale et solidaire. En effet, c'est grâce aux acteurs du territoire qu'une offre durable peut être proposée. Le programme a pour objectif de les accompagner, de les fédérer.

Enfin, la prévention des déchets passe par l'adoption de nouveaux comportements par les usagers. Pour cela, une attention toute particulière sera portée à la sensibilisation, l'accompagnement des usagers ou la formation d'un réseau de relais et d'ambassadeurs de la prévention des déchets sur le territoire.

Des indicateurs d'évaluation seront suivis annuellement afin de démontrer l'efficacité des actions menées.

PROJET

Partie 6 – PLAN D'ACTIONS

1- Présentation des actions

3 réunions de travail ont été organisées avec les membres de la CCES afin d'élaborer le plan d'actions du PLPDMA. A l'issue de ces réunions, 24 fiches actions ont été réalisées. La grande majorité des idées émises ont été reprises dans le plan d'actions présenté ci-dessous :

PLPDMA 2022-2027	
1- Réduire les quantités de biodéchets	• Le compostage de proximité • La gestion alternative des déchets végétaux • La lutte contre le gaspillage alimentaire
2- Etre exemplaires	• Dans les achats publics • Sur les pratiques au quotidien des agents • Elu(e)s témoins
3- Fédérer autour de la prévention	• Soutenir les initiatives du territoire • Former un réseau d'ambassadeurs • Développer la communication • Sensibiliser les consommateurs de demain
4-Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation	• Les textiles sanitaires réutilisables • La réparation et le réemploi • Le réemploi des matériaux de construction
5- Engager les acteurs économiques dans la prévention	• Restaurateurs, clients, osez ! • Tourisme durable • Mes courses zéro déchet • Sensibiliser les entreprises

6- Un service collecte et valorisation des déchets en faveur de la prévention	• Refonte de la politique déchet
	  • Etudier l'opportunité de mettre en place une tarification incitative
	  • Etudier les solutions à mettre en œuvre pour le tri à la source des biodéchets

PROJET

Axe 1 – Réduire les quantités de biodéchets

PROJET

1 1 Le compostage de proximité

*Cette fiche présente un début de réponse à la réglementation sur le tri à la source des biodéchets, davantage de solutions seront développées suite à l'étude sur le tri à la source des biodéchets.

PRESENTATION DE L'ACTION

Les biodéchets issus de la maison (restes alimentaires, papiers absorbants…) représentent en moyenne 30 % des ordures ménagères résiduelles. C'est autant de déchets qui pourraient être détournés de l'incinération en pratiquant le compostage. Le compostage sera développé pour offrir une solution adaptée à tous : compostage individuel, collectif ou en établissement. Afin de faciliter la pratique du compostage, un accompagnement et des formations seront proposés.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Détourner la part de biodéchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles.
Atteindre en 2027 : 2500 nouveaux foyers équipés en composteurs de 2023 à 2027, 90 nouveaux sites de compostage collectif, 120 nouveaux sites de compostage en établissement

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation pour le compostage individuel, en établissement
- Prestataire pour le développement du compostage collectif

Moyens techniques : composteurs, brass'compost, panneaux de communication, bioseaux

MOYENS FINANCIERS

Compostage individuel :
Equipement (composteur, bioseau) : de 50 €TTC/U
Soit pour 500 ventes annuelles (à partir de 2023)
25 000 €TTC/an

Compostage collectif :
Equipement : 420 €TTC/U
Accompagnement : 2000 €TTC/aire
Soit pour 15 sites annuels 36 300 €TTC/an

Compostage en établissement :
Equipement : 120 €TTC/site
Soit pour 20 sites annuels : 2400 €TTC/an

TOTAL sur 6 ans : 339 400 € TTC *Hors moyens humains
Financé en partie par les recettes de vente de composteurs et les financements sur le compostage collectif jusqu'en 2024.

PARTENAIRES A MOBILISER

Communes, associations, établissements scolaires, entreprises, jardins partagés, bailleurs sociaux, syndicats de copropriété

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

De 2022 à 2027 : Développement du compostage collectif, à hauteur de 15 sites par an :

- Recrutement d'un prestataire pour assurer le lancement et le suivi des sites
- Dispositif de formation des habitants référents
- Communication régulière pour faire connaître le dispositif
- Formation des communes, syndicats de copropriété et bailleurs sociaux afin qu'ils puissent relayer auprès des habitants

De 2022 à 2027 : Développement du compostage en établissement, à hauteur de 20 sites par an

De 2023 à 2027 : Mise en place de la vente de composteurs pour les habitants :

- Organisation de la vente : ventes organisées à la suite d'une formation (obligatoire)
- Suivi avec une enquête annuelle envoyée aux acquéreurs des composteurs

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de composteurs vendus, d'établissements équipés et de participants aux sites de compostage collectifs
Estimation du nombre de tonnes évitées

PROJET

1. 2. La gestion alternative des déchets végétaux

PRESENTATION DE L'ACTION

Les déchets végétaux représentent 209 kg/hab et presque la moitié des apports en déchèterie. Afin de limiter les dépôts en déchèterie, il est prévu de sensibiliser les usagers et d'aller vers une interdiction des dépôts par les communes et les professionnels.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Réduire de 20 % la quantité de déchets végétaux

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	✓	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Prestataires pour la formation, les ateliers de sensibilisation

Moyens techniques :

Accompagnement pour l'achat de matériel pour les communes

MOYENS FINANCIERS

Appel à projets pour financer le matériel des communes : 50 000 € TTC en 2022 et 2023

Formations : budget compris dans l'action « Former un réseau d'ambassadeurs »

TOTAL sur 6 ans : 100 000 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Communes, associations

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -20% DE DECHETS VEGETAUX EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

Communes / Dinan Agglomération :

- Interdiction de dépôts de déchets végétaux en déchèterie pour les communes au 1er janvier 2023, exemplarité des services de Dinan Agglomération
- Lancement d'un appel à projet à destination des communes pour financer du matériel, des actions allant dans le sens de la réduction des déchets végétaux. Une attention particulière sera portée aux projets mutualisés avec d'autres communes et permettant de sensibiliser la population.
- Programme de formations à destination des communes et de Dinan Agglomération, de journées de rencontres, de visites de sites
- Accompagnements individualisés

Habitants :

- Opération annuelle de distribution de compost en déchèterie avec organisation d'un atelier jardin zéro déchet
- Organisation d'ateliers jardin zéro déchet
- Accompagnement des projets des communes visant à sensibiliser les habitants

Entreprises :

- Interdiction de dépôts de déchets végétaux pour les professionnels en 2023
- Programme de formations, de journées de rencontres, de visites de sites
- Référencement des solutions alternatives à la déchèterie (valorisation par les agriculteurs…)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de tonnes annuelles de déchets végétaux
Nombre de personnes formées / sensibilisées

PROJET

1 3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

PRESENTATION DE L'ACTION

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter des aliments encore comestibles, entamés ou non. Il représente en moyenne 10 % des ordures ménagères. Il existe tout au long de la chaîne alimentaire, depuis le stade de la production agricole jusqu'à celui de la consommation. Celui-ci représente 1/3 des quantités gaspillées, les actions se concentreront pour réduire cette partie en faisant le lien avec le projet alimentaire territorial de Dinan Agglomération.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Réduire le gaspillage alimentaire :

- Accompagner 100 % de la restauration scolaire primaire, 60 % des EHPAD et le Centre Hospitalier de Dinan
- Sensibiliser 100 personnes par an

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	✓	✓	✓	✓	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service Stratégie Agricole
- Prestataires pour les formations, les ateliers de sensibilisation

Moyens techniques :
Matériel pour effectuer les diagnostics (balances, seaux)

MOYENS FINANCIERS

Formations : Compris dans l'action « développer un réseau d'ambassadeurs »

Ateliers : Compris dans l'action « développer la communication »

TOTAL sur 6 ans : 0 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Maison de la Bio 22 (Foyers à alimentation positive), Aux goûts du jour (Maison itinérante de l'alimentation)

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

Cible particuliers :

- Proposer des actions de sensibilisation régulières : messages sur les réseaux sociaux, ateliers lors des évènementiels
- Participer aux Foyers à Alimentation positive et sensibiliser dans ce cadre sur le gaspillage alimentaire
- Participer à la maison itinérante de l'alimentation et sensibiliser les habitants, les salariés, les établissements sur les thématiques de l'alimentation durable

Cible restauration collective (Restaurants scolaires, Collèges, Lycées, EHPAD, Hôpital…) :

- Proposer un cursus de formations pour monter en compétences sur le gaspillage alimentaire
- Continuer l'accompagnement des restaurants scolaires
- Proposer un accompagnement aux EHPAD, au Centre Hospitalier de Dinan
- Participer aux évènements organisés dans le cadre du projet alimentaire territorial.

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnes de gaspillage évitées
Nombre de personnes formées / sensibilisées

PROJET

Axe 2 – Etre exemplaires

PROJET

2.1 Dans les achats publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Les achats publics en France représentent 15 % du PIB, ils sont donc identifiés comme des leviers importants pour faire évoluer l'offre des entreprises vers des produits et services plus durables. D'autre part, les services publics se doivent d'être exemplaires dans leurs pratiques afin de faire adhérer la population à leurs politiques environnementales. La dimension environnementale et la notion de réduction des déchets peuvent être pleinement prises en compte dans les achats (fournitures, transport, restauration, travaux…).

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Cette action vise à mobiliser les différents services de l'agglomération et les communes vers toujours plus de prise en compte des enjeux environnementaux dans les achats publics.

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	☐	✓	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service achats publics
- Ensemble des services (chacun applique dans ses achats)

Moyens techniques :
Plateforme de mise en ligne du matériel inutilisé de l'agglomération

MOYENS FINANCIERS

Prise en charge par chaque service dans le cadre de ses achats

Formations : budget dans l'action « former un réseau d'ambassadeurs »

TOTAL sur 6 ans : 0 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Proposer un programme de formation des élus et des agents
- Chantiers responsables : travail sur le réemploi des matériaux (déconstruction et construction)
- Marchés publics prenant en compte la réduction des déchets : ex fournitures
- Utilisation de produits sans ou avec peu d'emballages pour les pots, évènements…
- Réemploi du matériel : adhésion à une plateforme de vente en ligne du matériel inutilisé de Dinan Agglomération
- Communiquer sur les actions menées par la collectivité

INDICATEURS DE SUIVI

% de marchés prenant en compte des clauses sur le développement durable
Nombre de matériel réemployé

PROJET

2.2. Sur les pratiques au quotidien des agents

PRESENTATION DE L'ACTION

Cette action vise à sensibiliser les agents de Dinan Agglomération pour améliorer les pratiques de réduction et de tri des déchets : compostage, limitation de l'usage du papier, de gobelets jetables, d'emballages, mise en place du tri dans l'ensemble des locaux…Elle sera menée en lien avec les différents services environnement de l'agglomération : énergie, climat, transport, eau…

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Sensibiliser les agents pour réduire et trier les déchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	☐	✓	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention sensibilisation
- Service Climat énergie
- Service Transport

Moyens techniques :

Composteurs, outils de sensibilisation

MOYENS FINANCIERS

0 € (composteurs compris dans l'action « développer le compostage de proximité »)

TOTAL sur 6 ans 0 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Etat des lieux des pratiques dans les différents bâtiments (recrutement d'un service civique)
- Sensibilisation des agents : rencontres groupées, par service, visites de sites (ex : incinérateur)…
- Installation de composteurs, d'équipements pour trier
- Utilisation de l'extranet et des mailings pour diffuser des informations aux agents
- Organisation d'évènements, d'ateliers à destination des agents dans le cadre de la SERD, de Curieux de Nature

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agents sensibilisés
Nombre de sites de compostage et quantité évitée

PROJET

2.3. Elu(e)s témoins

PRESENTATION DE L'ACTION

L'exemplarité de la collectivité et des élu(e)s est prioritaire afin d'obtenir un engagement des habitants sur la prévention des déchets. Il sera proposé aux élu(e)s de l'agglomération de tester pendant plusieurs semaines des gestes de réduction des déchets et d'effectuer un suivi de l'évolution du poids de leur poubelle.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Impliquer les élu(e)s du territoire (objectif : 15 élus), valoriser leur engagement et montrer l'exemple auprès des citoyens
Mesurer la réduction des déchets avec des gestes simples

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
				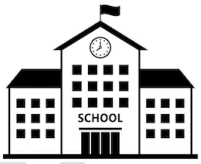	
☐	☐	☐	☐	☐	☐

AUTRE (S) : ELU(E)S

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service communication
- Prestataire pour ateliers

Moyens techniques :
Pesons, grilles de suivi

MOYENS FINANCIERS

Achat du matériel 300 € TTC :

- Pesons
- Organisation pots

Organisation d'ateliers 1100 € TTC pour 2 ateliers

TOTAL sur les 6 ans : 1400 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Recrutement des élus
- Lancement de l'opération : choix des actions à mettre en place par chacun, suivi sur plusieurs semaines, organisation d'ateliers
- Bilan de l'opération et communication des résultats

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de kg évités par personne

PROJET

Axe 3 – Fédérer autour de la prévention

PROJET

3.1 Soutenir les initiatives du territoire

PRESENTATION DE L'ACTION

La réduction des déchets doit passer par la sensibilisation des usagers et par l'émergence de nouvelles solutions. C'est pourquoi il est prévu de proposer un financement pour accompagner les initiatives des associations du territoire allant dans le sens de la réduction des déchets.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Proposer des nouvelles offres durables sur le territoire
Réduire la quantité de déchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
				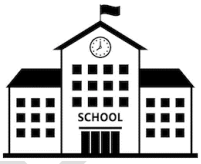	
✓	☐	☐	☐	☐	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :
- Service prévention et sensibilisation

Moyens techniques :
/

MOYENS FINANCIERS

Enveloppe annuelle de 10 000 € TTC

TOTAL sur 6 ans : 60 000 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) - OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Définir le format de l'accompagnement, et les critères de sélection
- Communiquer sur le dispositif
- Sélectionner annuellement les projets

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets accompagnés

PROJET

3.2. Former un réseau d'ambassadeurs

PRESENTATION DE L'ACTION

La réduction des déchets passe par l'accompagnement au changement de comportement. Il est prévu de développer un réseau de relais sur le terrain : citoyens, associations, entreprises, écoles, communes…Tous ces acteurs pourront bénéficier d'accompagnements sous différentes formes pour monter en compétences sur la réduction des déchets et diffuser le message autour d'eux.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Former un réseau de relais sur le territoire

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service communication
- Prestataires : formations, ateliers, agences de communication

Moyens techniques :

Prêt de matériel (expositions, jeux, équipements de tri pour les organisateurs de manifestations, équipements de pesée pour les opérations de ramassage de déchets…)

MOYENS FINANCIERS

- Formations : 15 000 € TTC /an
- Foyers témoins : 15 000 € TTC
- Achat de matériel de sensibilisation : 5000 € TTC

TOTAL sur 6 ans : 110 000 € TTC

*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Proposer un catalogue semestriel de formations : formations thématiques multi-cibles sur la réduction des déchets (ambassadeurs du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets en entreprise, réduction des déchets végétaux…)
- Foyers témoins et/ou maisons témoins à visiter (éventuellement en lien avec la consommation d'eau et d'énergie)
- Continuer le prêt de matériel pédagogique aux relais, accompagner les manifestations et leur fournir du matériel

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées
Kg évités par les foyers témoins
Nombre d'emprunts de matériel pédagogique

PROJET

3.3. Développer la communication

PRESENTATION DE L'ACTION

Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets, il faut changer les comportements. Pour cela il est nécessaire de communiquer pour sensibiliser les différents publics. Il est aussi important de faire connaître et de faire de la pédagogie autour du PLPDMA.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Changer les comportements des habitants

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	✓	☐	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service communication
- Prestataires : communication, ateliers, stands…

Moyens techniques :

/

MOYENS FINANCIERS

Evènements annuels :

- Ateliers : 7000 € TTC/an
- Communication : 5000 € TTC/an

Communication à l'année :

- Création identité visuelle + vidéo PLPDMA : 15 000 € TTC
- Création de vidéos : 10 000 € TTC
- Spot au cinéma : 3000 € TTC
- Publications boostées sur les réseaux sociaux, bandeaux dans la presse… : 5000 € TTC
- Partenariat avec des influenceurs : 15 000 € TTC
- Impression de flyers, stop-pub… : 25 000 €

TOTAL sur 6 ans : 145 000 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Associations, communes

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Développement de la communication sur les réseaux sociaux : Défis (ex : « je pèse mes restes pendant une semaine» avec des lots à gagner en partenariat avec des sponsors locaux), Publications mensuelles (un chiffre/une astuce pratique sur des gestes du quotidien…)
- Développement de la norme sociale : faire témoigner des habitants du territoire (portraits collectifs de foyers témoins…), développer des visuels pour inviter le voisinage à s'y mettre Exemple pour le compostage collectif : autocollant "Ici on composte"
- Distribuer des autocollants Stop-Pub et participer aux opérations expérimentales « oui à la pub »
- Proposition d'évènements annuels : SERD, Curieux de nature, distribution de compost, ateliers permettant d'apprendre à faire (ateliers cuisine/achats anti-gaspi, apprendre à faire ses courses avec moins de déchets, fabriquer ses produits ménagers, utiliser des couches lavables…)
- Pédagogie autour du PLPDMA : Vidéo Motion Design pour expliquer le programme, création d'une identité graphique et bilans illustrés (création d'illustrations réutilisables par thématiques, ex : compostage, réemploi…)
- Diffusion de spots vidéo au cinéma : courtes vidéos thématiques
- Développer des partenariats avec des influenceurs sur les réseaux sociaux, avec une/des vedettes locales
- Utilisation de l'extranet des communes : publication d'un ensemble d'articles sur la prévention des déchets dans lesquels elles peuvent venir piocher des informations pour leurs bulletins communaux, publications…
- Utilisation de la lettre aux élus

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes sensibilisées

PROJET

3.4. Sensibiliser les consommateurs de demain

PRESENTATION DE L'ACTION

Sensibiliser le jeune public aux gestes de prévention des déchets leur permet de les assimiler et de les reproduire en grandissant. De plus, ils sensibiliseront aussi leur entourage. Il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge, mais aussi les plus grands (lycées, formations supérieures) car ils auront un impact plus direct sur leurs modes de consommation.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Sensibiliser les jeunes et les professionnels de l'enseignement

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	✓	☐	✓	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Maisons Nature

Moyens techniques :
Matériel pédagogique (expositions, jeux…)

MOYENS FINANCIERS

- Prestations Maisons Nature : évalué à 1300 € TTC/an mais moyens internes
- Matériel compris dans l'action « Formation d'un réseau d'ambassadeurs »

TOTAL sur 6 ans : 0 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Continuer les animations scolaires en école primaire, en lien avec les Maisons Nature
- Proposer un programme de sensibilisation pour les collèges, lycées et établissements supérieurs,
- Envisager des visites de déchèteries pour les scolaires (parcours sécurisé et pédagogique)
- Former des ambassadeurs dans les établissements via les clubs développement durable / éco-délégués…
- Lier des partenariats avec les établissements pour mener des projets avec des groupes d'élèves (ex de la formation éco-manager des Cordeliers)
- Proposer des accompagnements personnalisés des établissements engagés dans une démarche de développement durable

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes sensibilisées
Nombre d'établissements accompagnés individuellement

PROJET

Axe 4 – Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation

PROJET

4.1 Les textiles sanitaires réutilisables

PRESENTATION DE L'ACTION

Les textiles sanitaires représentent en moyenne 14 % des ordures ménagères résiduelles : il s'agit principalement de couches, mais aussi de protections féminines, lingettes, cotons…
Si l'on se concentre sur les seules couches, elles représentent environ 6 % des OMR et 361 kg/an. On estime qu'un enfant utilisera en moyenne 4500 couches jusqu'à ses 2 an ½. Même si la pratique reste complexe à mettre en place pour les parents, encourager ceux qui souhaitent le faire, même de façon occasionnelle, permet d'éviter une quantité importante de déchets.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Réduire la quantité de déchets
Accompagner pour faciliter la mise en place des couches lavables
Sensibiliser sur l'ensemble des textiles sanitaires réutilisables.

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	✓	✓	✓	☐

AUTRE (S) : ASSISTANTES MATERNELLES, CRECHES

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Prestataires pour des ateliers, des prêts de couches lavables

Moyens techniques :
Couches lavables en location (via des prestataires), kit de démonstration

MOYENS FINANCIERS

- Aide à l'achat : 1000 € TTC/an à partir de 2023
- Ateliers : 2 sessions d'ateliers/an à partir de 2023 soit 1000 € TTC/an
- Formation des professionnels de la petite enfance : 1000 €
- Location de couches : renvoie vers les prestataires
- Achat d'un kit de sensibilisation : 150 € TTC
- Guide : compris dans « Développer la communication »

TOTAL sur 6 ans : 11 150 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Service petite enfance, établissements scolaires (lycées, formations supérieures), sages-femmes, Centre hospitalier de Dinan

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Couches lavables (2023) :
  - Proposition d'une aide de 50 € pour l'achat d'un kit complet de couches lavables
  - Organisation d'ateliers pour apprendre à les utiliser + formation des professionnels de la petite enfance
  - Relais vers des prestataires pour la location de kits d'essais
  - Réalisation d'un guide à diffuser auprès des sages-femmes, hôpitaux…
- Autres textiles sanitaires (2024) :
  - Création d'un kit pour sensibiliser sur les différentes alternatives au jetable (cup, serviettes hygiéniques réutilisables, lingettes réutilisables…)
  - Partenariat avec les lycées, les formations supérieures, les sages-femmes et le Centre hospitalier de Dinan pour sensibiliser

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'aides accordées
Nombre de locations de kits d'essais
Nombre de personnes sensibilisées

PROJET

4.2 La réparation et le réemploi

PRESENTATION DE L'ACTION

Chaque année, de nombreux objets et matériaux sont déposés en déchèterie et éliminés alors qu'ils pourraient être réemployés. Cette action vise à promouvoir la réparation et le réemploi en proposant de :

- Mettre en place des solutions en déchèterie via le développement d'espaces dédiés aux réemploi
- Faire connaître les acteurs de la réparation et du réemploi

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Augmenter la part de réemploi
Fédérer les acteurs du territoire

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
☐	☐	✓	☐	☐	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service exploitation
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire

Moyens techniques :
Locaux en déchèterie pour le réemploi, matériel pour stocker (étagères, caissettes…), panneaux de communication

MOYENS FINANCIERS

- Petits panneaux pour les nouveaux acteurs : 1000 €TTC
- Achat de petit matériel de stockage : 3000 € TTC
- Locaux déjà aménagés
- Evènements : compris dans « Développer la communication »
- Annuaire : à déterminer en fonction de la décision de le réaliser ou non.

TOTAL sur 6 ans : 4000 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Organisation de nouveaux appels à manifestation d'intérêt pour le réemploi en déchèterie à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire : aménagement des locaux, signature de conventions, communication
- Mener une réflexion sur la création d'un annuaire des acteurs de la réparation et du réemploi :
  - Communiquer sur l'annuaire des répar'acteurs proposé par la CMA
  - Voir s'il est opportun de proposer un annuaire local des acteurs de la réparation et du réemploi
- Proposer des évènements avec les réparateurs (professionnels ou associatifs) :
  - Cafés de la réparation
  - Portes ouvertes des réparateurs…

INDICATEURS DE SUIVI

Quantités détournées en réemploi
Nombre de personnes sensibilisées
Nombre de consultations de l'annuaire

PROJET

4.3. Le réemploi des matériaux de construction

PRESENTATION DE L'ACTION

Les matériaux de construction, qu'ils soient professionnels ou particuliers représentent une part importante des déchets déposés en déchèterie : bois, gravats, isolants, huisseries… Ces matériaux pourraient être réemployés plutôt que d'être incinérés ou enfouis. Le développement de solutions locales comme par exemple des matériauthèques pourrait permettre d'en détourner une partie.
De plus, le territoire bénéficie d'acteurs dynamiques sur le sujet comme par exemple l'association Steredenn qui propose une matériauthèque avec des matériaux invendus des professionnels.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Augmenter la part de réemploi

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	☐	☐	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	MOYENS FINANCIERS
Moyens humains : - Service prévention et sensibilisation - Service exploitation - Acteurs de l'économie sociale et solidaire Moyens techniques : A déterminer	- Aide à l'installation / soutien : compris dans « Soutien aux initiatives du territoire » - Bourse aux matériaux : à déterminer en fonction de la décision de mettre en œuvre ou non - Formation : compris dans « Formation d'un réseau d'ambassadeurs » TOTAL sur 6 ans : 0 € TTC *Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Acteurs de l'économie sociale et solidaire

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Accompagnement des porteurs de projets sur le territoire
- Aide au développement de la matériauthèque existante
- Etudier la possibilité de développer une bourse aux matériaux de constructions, et des espaces dédiés en déchèterie
- Proposer des formations, journées de visites aux acteurs de la construction

INDICATEURS DE SUIVI

Quantités détournées en réemploi

PROJET

Axe 5 – Engager les acteurs économiques dans la prévention des déchets

PROJET

5.1 Restaurateurs, clients, osez !

PRESENTATION DE L'ACTION

Le territoire de Dinan Agglomération compte un nombre important de restaurants sur certaines communes. Ces acteurs sont des producteurs importants de déchets, principalement des biodéchets. C'est pourquoi ils seront mobilisés pour :

- Réduire la quantité de biodéchets via la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Valoriser les biodéchets : compostage, mise en place de collecte…les différentes solutions seront à étudier

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Réduire le gaspillage alimentaire
Valoriser les biodéchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	☐	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation

Moyens techniques :
A déterminer

MOYENS FINANCIERS

- Formation : compris dans « Formation d'un réseau d'ambassadeurs »
- Outils de communication : compris dans « développer la communication »

TOTAL sur 6 ans : 0 €
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Communes, prestataires pour la valorisation des biodéchets, CMA, CCI

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Accompagner les restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets :
  - Proposer des formations (apprendre à moins gaspiller en proposant des menus S/M/L, inciter les clients à repartir avec leurs restes…)
  - Organiser des groupes de travail, notamment à Dinan et Saint Cast le Guildo afin de faire émerger ensemble les bonnes solutions pour gérer les biodéchets.
  - Faire la promotion de l'opération de la CMA d'accompagnement des artisans sur les « pertes alimentaires » et de labellisation « artisan zéro gaspi »
- Intervenir dans les établissements de formation (ex : CFA Aucaleuc ou Lycée Ker Siam pour apprendre aux futurs restaurateurs et employés dès le départ à réduire le gaspillage alimentaire et gérer leurs biodéchets)
- Sensibiliser les clients pour qu'ils osent demander la juste quantité, demander à repartir avec les restes :
  - Créer un autocollant à coller sur les menus pour que les clients osent demander les restes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées / sensibilisées

PROJET

5.2. Tourisme durable

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération est un territoire qui compte un nombre important d'hébergeurs touristiques : camping, hôtels, chambres d'hôtes, gîtes…Cette activité engendre de manière saisonnière des quantités de déchets importantes. Cette action vise à accompagner les professionnels du tourisme pour réduire et mieux valoriser leurs déchets : développement du compostage, mise en place du tri, du réemploi…

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Réduire les déchets liés aux activités touristiques

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	☐	☐	☐

AUTRE (S) :

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation

Moyens techniques :

Composteurs, équipements pour le tri, outils de communication

MOYENS FINANCIERS

- Composteurs : compris dans l'action « développer le compostage de proximité »
- Outils de communication : compris dans l'action « développer la communication »
- Boîtes à dons : 5 boîtes à dons 1500 € TTC

TOTAL sur 6 ans : 1500 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA), Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), communes

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Participer au Plan Camping Durable proposé par la FNHPA
- Mettre en réseau les professionnels du tourisme afin de faire bénéficier des expériences de chacun et de créer une dynamique autour de la prévention des déchets
- Accompagnement des professionnels du tourisme
- Mettre en place des composteurs dans les campings
- Tester la mise en place de boîtes à dons dans les campings, en ciblant prioritairement les campings de grande capacité
- Développer des outils de communication à destination de la clientèle

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de composteurs installés et quantités évitées
- Nombre de boîtes à dons installées
- Nombre de personnes sensibilisées

PROJET

5.3. Mes courses zéro déchet

PRESENTATION DE L'ACTION

Les emballages, le verre et le carton représentent une part importante des déchets. Malgré le fait que ces déchets soient triés, certains restent non recyclés et l'impact du recyclage reste non négligeable. La priorité est de réduire les quantités. Cela passe par la mise en place de solutions par les metteurs sur le marché (commerces, grandes surfaces…), mais aussi par des changements de pratiques des consommateurs.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Proposer des alternatives aux emballages jetables
Sensibiliser pour produire moins de déchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	☐	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation

Moyens techniques :
Sacs réutilisables, outils de communication

MOYENS FINANCIERS

- Sacs à pain : 5000 € TTC
- Organisation Hackathon : 1000 € TTC
- Communication, série de portraits, ateliers : prévu dans l'action « développer la communication »

TOTAL sur 6 ans : 6000 € TTC
*Hors moyens humains

PARTENAIRES A MOBILISER

Unions des commerçants, CCI, CMA,

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Accompagner les commerçants :
  - Proposer des sacs à pain en tissus réutilisables
  - Mettre en valeur les commerces favorisant le zéro déchet (vrac, incitent à ramener les contenants, produits locaux…) : proposer des séries de portraits
  - Organiser un hackathon pour créer des contenants réutilisables innovants (ex : sacs à sandwich)
  - Accompagner le développement de la filière bretonne DISTRO pour la consigne des bouteilles en verre
  - Développer les circuits courts en lien avec le PAT/la stratégie agricole, sensibiliser les fournisseurs en circuits courts pour utiliser des emballages réutilisables et sensibiliser leur clientèle, développer une communication commune pour promouvoir les circuits courts et le zéro déchet
- Sensibiliser les consommateurs :
  - Créer du lien avec les GMS : atelier pour « caddie zéro déchet » (comparatif des prix entre suremballé/non suremballé), sensibilisation dans la galerie, étiquetage en rayon…
  - Proposer des ateliers de fabrication de sacs à pain, sacs à vrac…

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sacs distribués
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de commerçants engagés

PROJET

5.4. Sensibiliser les entreprises

PRESENTATION DE L'ACTION

Un grand nombre de professionnels bénéficient du service de collecte des déchets par Dinan Agglomération. Ils représenteraient 13 % des quantités collectées. C'est donc une cible importante à sensibiliser pour améliorer les pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets. De plus, les entreprises sensibilisées peuvent passer le message auprès de leur clientèle, leurs fournisseurs…

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Sensibiliser les entreprises et les fédérer autour de la prévention des déchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	☐	✓	☐	☐	☐

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention et sensibilisation
- Service développement économique

Moyens techniques :

MOYENS FINANCIERS

- Formations : compris dans l'action « former un réseau d'ambassadeurs »
- Organisation de visites, achat/création d'outils… : 5000 €

TOTAL sur 6 ans : 5000 € TTC

PARTENAIRES A MOBILISER

Unions des commerçants, CCI, CMA, CEPR, Chambre d'agriculture, Chambre régionale de l'ESS

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Créer des partenariats avec les chambres consulaires : CMA, CCI, CRESS, Chambre d'agriculture
  - Faire la promotion des différentes prestations environnement proposées (éco-défis des artisans, diagnostics de la transition écologique, évènements, collectes…)
  - Organiser des évènements communs : formations, conférences…
- Utiliser le réseau du service développement économique pour sensibiliser les entreprises :
  - Petits déjeuners des zones d'activités, du réseau Made in Dinan
  - Newsletter
  - Semaine de l'économie…
- Proposer un programme de formations, rencontres, échanges d'expérience…
- Proposer un accompagnement pour créer des synergies et échanger des ressources plutôt que de jeter : mise en place d'un catalogue de ressources…

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre de synergies mises en œuvre

PROJET

Axe 6 – Un service collecte et valorisation des déchets en faveur de la prévention

PROJET

6.1 Refonte de la politique déchet

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération exerce la compétence déchet et a la responsabilité de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de son territoire. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'optimiser le service au vu des constats suivants :

- Un équilibre financier de la compétence Déchets rompu à partir de 2021, du fait de deux facteurs exogènes à la collectivité :
  - Une forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les charges de traitement
  - Une baisse des recettes de vente des matériaux (et en corollaire des soutiens financiers des éco-organismes).
- Des quantités de déchet à traiter importantes, un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) obligatoire à constituer et s'inscrivant dans les orientations du Plan Régional Déchets (PRPGD).
- Des services et une organisation « hérités » des ex-territoires, avec une première étape d'harmonisation franchie (ex : extension consignes de tri à tous les plastiques), marqués aujourd'hui par :
  - Une offre de service hétérogène, peu lisible, pouvant générer un sentiment d'iniquité pour certains usagers et freinant l'efficacité de la communication pourtant essentielle au bon fonctionnement du service.
  - Une collecte des recyclables réalisée au moyen de sacs jaunes sur 17 des 64 communes du territoire devant être remplacée par une collecte mécanisée du fait des risques de Troubles Musculo-Squelettiques pour les agents.
  - Des conditions de prise en charge des déchets pour les bénéficiaires non ménagers à préciser et une Redevance Spéciale à harmoniser

A cet état des lieux s'ajoutent des évolutions règlementaires sur la nature des flux à séparer et sur les conditions de prise en charge de certains déchets :

- Obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 (loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020).
- Un développement prévisionnel des dispositifs Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sur certains déchets (matériaux de construction, emballages commerciaux).

Suite à ces constats, il a été décidé d'organiser un projet de refonte de la politique « déchets » afin de définir la stratégie de prévention et de gestion des déchets pour l'agglomération.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Définir le service de prévention et de gestion des déchets pour les années à venir

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
				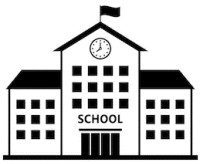	
✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- La chargée de la prospective et de la planification

Moyens techniques :

/

MOYENS FINANCIERS

Non compris dans le budget PLPDMA

PROJET

PARTENAIRES A MOBILISER

COMITE DE SUIVI
Président : Gérard Vilt
Membres du COPIL
2 représentants par secteur (PLUI) soit 16 représentants

COMITE DE PILOTAGE
Président : Gérard Vilt
Membres de droit : Suzanne Lebreton ; Thierry Orveillon ; Philippe Landuré

COMITE TECHNIQUE
Directeur de projet : Marc Beaure d'Augères
Chef de projet : Marie Lécuyer
Directeur des Finances : Henri de Monval
Chef de service Déchets : Annie Nivol
Chef de service Développement économique : Nathalie Verdeille

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

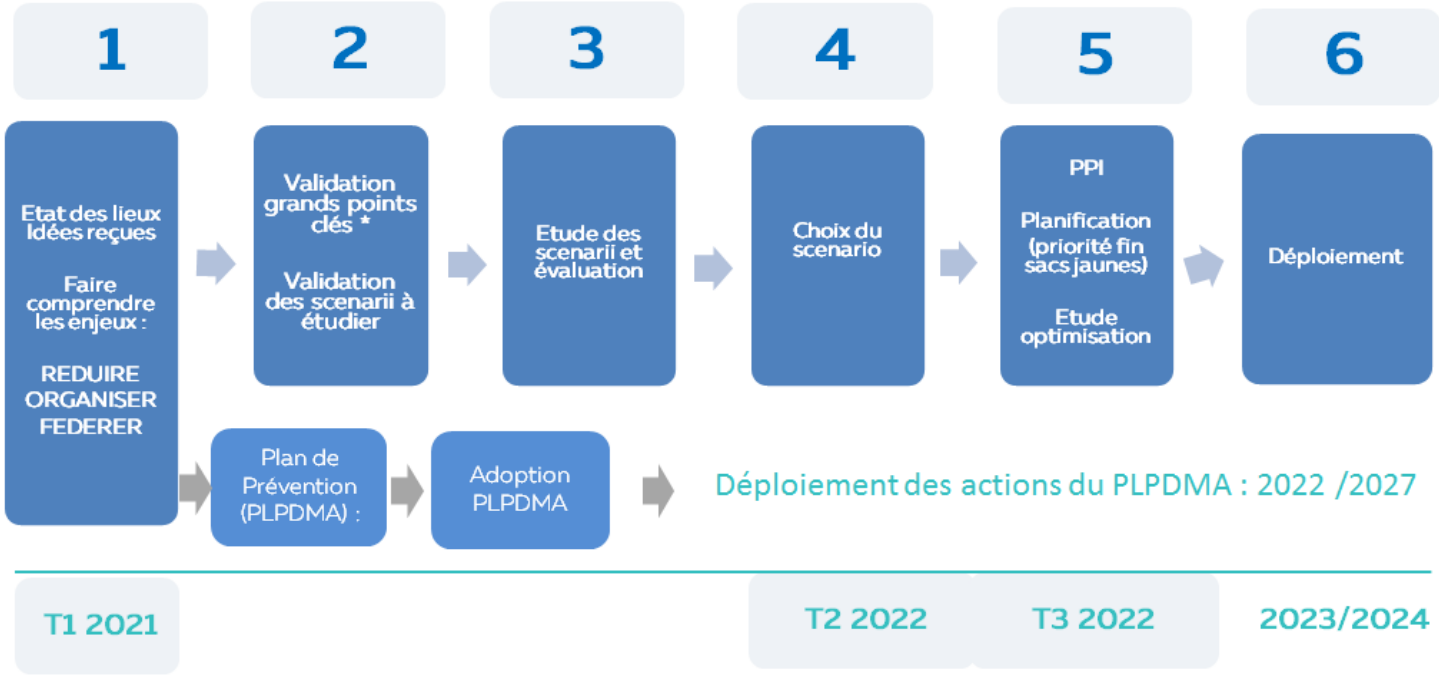

* grands points clés : Tarification incitative / règles de séparation des matières / 1 type urbanistique = 1 collecte / périmètre des bénéficiaires/ Maillage déchèteries /Politique RH / Plan de communication

INDICATEURS DE SUIVI

/

6.1.1 Etudier l'opportunité de mettre en place une tarification incitative

PRESENTATION DE L'ACTION

La tarification incitative est indéniablement un moyen efficace pour réduire la quantité de déchets collectés. Le principe est d'intégrer dans le financement de la gestion des déchets une part variable, selon les quantités de déchets produites. L'incitativité tarifaire permet donc de réduire l'utilisation du service de collecte et de privilégier les filières de recyclage, de compostage et de réemploi et ainsi réduire la production globale de déchets. Pour autant, cela ne permet pas forcément de réduire les coûts au global de gestion des déchets car ce système nécessite un suivi et un investissement en matériel importants. C'est pourquoi une étude sera menée dans le cadre du projet de refonte de la politique déchets afin d'identifier s'il est opportun de mettre en place un système de tarification incitative sur le territoire.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Obtenir une décision sur la mise en place d'une tarification incitative

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- La chargée de la prospective et de la planification

Moyens techniques :

/

MOYENS FINANCIERS

Non compris dans le budget PLPDMA

PARTENAIRES A MOBILISER

ADEME

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Suivi du calendrier de la refonte de la politique déchet

INDICATEURS DE SUIVI

/

PROJET

6.1.2. Etudier les solutions à mettre en œuvre pour le tri à la source des biodéchets

PRESENTATION DE L'ACTION

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) on introduit de nouvelles obligations réglementaires en imposant le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs au 1er janvier 2024. Cela va se traduire par la mise en œuvre de solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou collectes séparées des biodéchets (en porte à porte ou en apport volontaire). C'est pour répondre à cette future obligation réglementaire qu'une étude sera réalisée pour évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer.

OBJECTIF S VISES PAR L'ACTION

Définir la stratégie de gestion des biodéchets

CIBLES

ENTREPRISES	ETABLISSEMENTS DE SOIN	PARTICULIERS	COLLECTIVITES	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	ASSOCIATIONS
✓	✓	✓	✓	✓	✓

AUTRE (S):

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Moyens humains :

- Service prévention / sensibilisation

Moyens techniques :

/

MOYENS FINANCIERS

60 000 € financés à 70 % par l'ADEME : 18 000 € TTC à la charge de la collectivité

TOTAL sur les 6 ans : 60 000 € TTC (18 000 € à la charge de la collectivité)

*Moyens humains et équipements en outils de compostage non compris

PARTENAIRES A MOBILISER

ADEME

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE (JUSQU'EN 2027) – OBJECTIF : -25% DE DMA EN 2030 PAR RAPPORT A 2016

- Validation en interne du lancement d'une étude : passage en bureau communautaire
- Recrutement d'un bureau d'étude
- Réalisation de l'étude
- Choix du scénario à retenir
- Mise en œuvre sur le territoire

INDICATEURS DE SUIVI

/

PROJET

2- Planning

AXES	N°	ACTIONS	PLANNING					
			2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 1 : Réduire les quantités de biodéchets	1.1	Développer le compostage de proximité						
	1.2	Réduire les déchets végétaux						
	1.3	Réduire le gaspillage alimentaire						
AXE 2 : Etre exemplaire	2.1	Exemplaires dans les achats publics						
	2.2	Exemplaires sur les pratiques au quotidien des agents						
	2.3	Elus témoins						
AXE 3 : Fédérer autour de la prévention des déchets	3.1	Soutenir les initiatives du territoire						
	3.2	Former un réseau d'ambassadeurs						
	3.3	Développer la communication						
	3.4	Sensibiliser les consommateurs de demain						
AXE 4 : Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation	4.1	Textiles sanitaires réutilisables						
	4.2	Promotion du réemploi et de la réparation						
	4.3	Développer le réemploi des matériaux de construction						
AXE 5 : Engager les acteurs économiques dans la prévention	5.1	Restaurateurs, clients, osez !						
	5.2	Tourisme durable						
	5.3	Mes courses zéro déchet						
	5.4	Sensibiliser les entreprises						
AXE 6 : Un service collecte et valorisation des déchets en faveur de la prévention	6.1	Refonte de la politique déchet						
	6.1.1	Etudier l'opportunité de mettre en place une tarification incitative						
	6.1.2	Etudier les solutions à mettre en œuvre pour le tri à la source des biodéchets						

PROJET

3- Potentiel de réduction

Le potentiel de réduction d'une action de prévention est la fraction dont on peut envisager de réduire par cette action. Elle tient compte notamment du nombre de personnes d'établissements mobilisés dans la mise en œuvre de l'action.

Pour calculer le potentiel de réduction, différentes sources ont été utilisées : l'étude d'évaluation des gisements d'évitements et des potentiels de réduction de déchets de l'ADEME, des données issues des retours terrain, des données issues d'autres EPCI.

Ci-dessous un tableau présentant les potentiels de réduction par grandes thématiques :

Thématiques	Potentiel de réduction en tonnes	Potentiel de réduction en kg/hab
Tri à la source des biodéchets	4000 T	41 kg/hab
Eco-consommation	631 T	7 kg/hab
Réemploi-réparation	950 T	10 kg/hab
Textiles sanitaires réutilisables	95 T	1 kg/hab
Exemplarité de Dinan Agglomération	5 T	0.1 kg/hab
Gaspillage alimentaire	95 T	1 kg/hab
Déchets végétaux	7630 T	79 kg/hab
TOTAL	13 406 T	139 kg/hab

4- Budget et coûts évités

- Budget :

INVESTISSEMENT
(composteurs, fonds de concours)

50 k€ /an

FONCTIONNEMENT
(hors charges de personnel)
accompagnement, matériel, formation, évènementiel
100 k€/an

- Coûts évités :

Les actions développées devraient permettre de réduire de :

- 7600 tonnes les déchets végétaux, soit une économie de 180 000 €
- 5800 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et d'incinérables, soit une économie de 670 000 €.

5- Moyens humains

La mise en œuvre du programme d'action nécessite 5 équivalents temps plein (ETP) répartis entre :

- L'équipe actuelle de la cellule prévention et sensibilisation,
- Le recrutement d'une ou deux nouvelles personnes,
- Des stages, services civiques et contrats en alternance.

PROJET

Annexe 1 : Liste des acronymes :

AGEC : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LTECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (OMR + verre + recyclables secs)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

PROJET